14 POINT COMMUN

LA REVUE DU FRANÇAIS
DES AFFAIRES ET DES PROFESSIONS

Entretien avec Gabriel de Broglie

Président de la Commission Générale de Terminologie et de Néologie

Dossier pédagogique : A la découverte des grandes divisions du droit

par Emmanuel Rimbert et Agnés Nicolaï

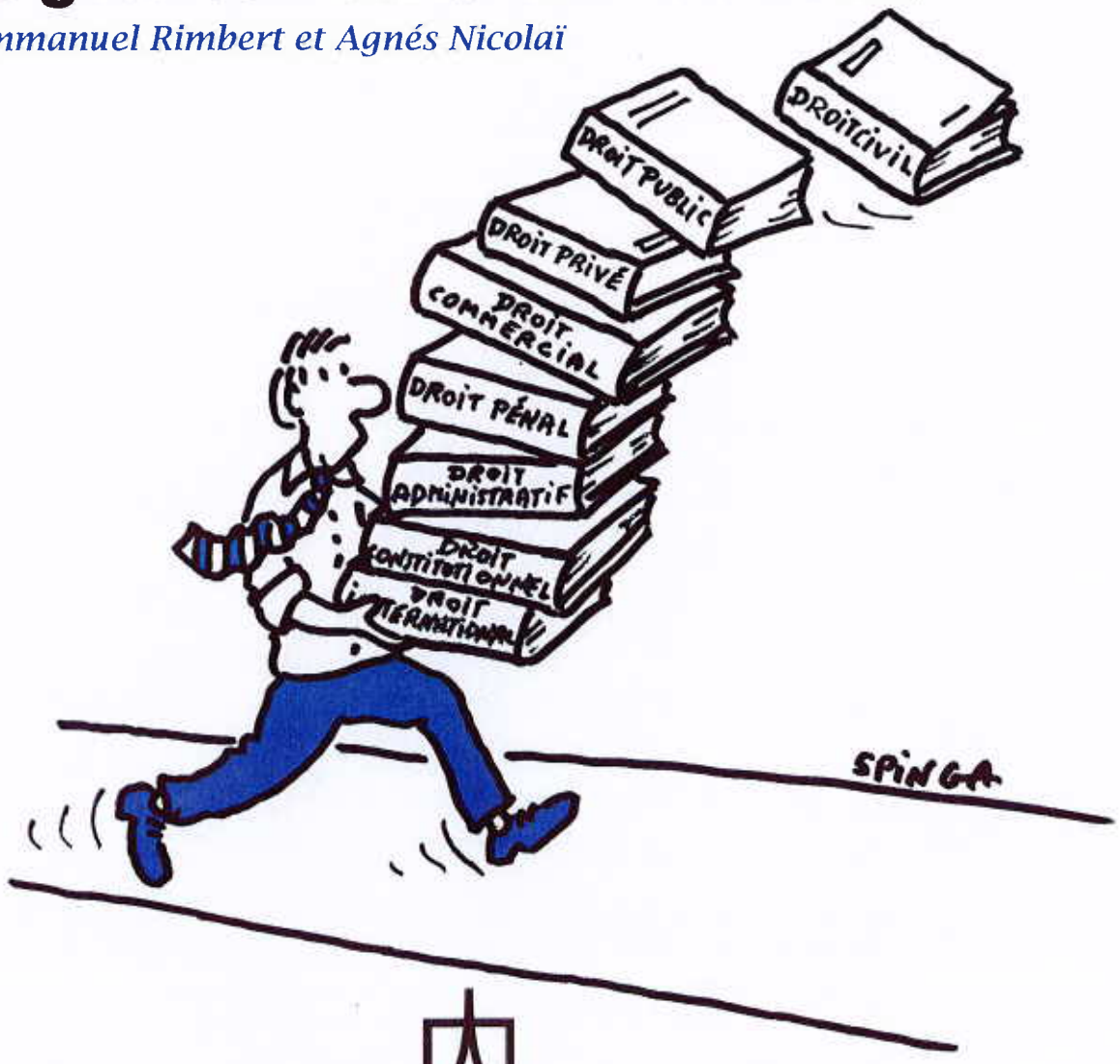

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS
PARIS HAUTS DE SEINE SEINE-SAINT-DENIS VAL DE MARNE

Octobre 2001 - 6,10 Euros - 40 FF - Direction des Relations Internationales / Enseignement

3. DEUTSCH-FRANZÖSISCHES 3ème FORUM FRANCO-ALLEMAND

Mit der Unterstützung von:
Avec le soutien de:

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Auswärtiges Amt

ministère Éducation nationale

Der Beauftragte der Bundesrepublik Deutschland für die kulturelle Zusammenarbeit mit Frankreich

PÔLE UNIVERSITAIRE EUROPÉEN DE STRASBOURG

Strasbourg

Région Alsace

CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN

AFAST

DAAD DEUTSCHER AKADEMISCHER AUSTAUSCHDIENST

Frankfurter Allgemeine

Le Figaro étudiant

STUDIERENDE
ETUDIANTS

StudienMesse
Salon d'Information
StellenBörse
Salon de Recrutement

UNTERNEHMEN
ENTREPRISES

HOCHSCHULEN
GRANDES ECOLES
UNIVERSITÉS

www.deutsch-franzoes-forum.org
www.forum-franco-allemand.org

Jetzt informieren und bewerben!
Information et inscription dès maintenant!

ABMI · Dillinger Hüttenwerke · Continental · ctg · Deloitte & Touche · laurecie · hp · HUSKY · ITW Chemnitz · L'ORÉAL · MAN · MAZARS · smart · MICHELIN · PECHINEY · PEUGEOT · REHAU · BOSCH · SAP · SCHENCK · TOTAL FINA ELF · T-Systems · valeurec · Villeroy & Boch · WITZENMANN

11, rue Silbermann
F – 67000 Strasbourg
Tel: 00.33/(0)3.88.60.89.38
E-Mail: info@forum.u-strasbg.fr

L'innovation, un enjeu majeur

INNOVANT : C'EST LE QUALIFICATIF que revendique notre Direction en ce nouveau millénaire… Créer, développer et mettre à disposition les meilleurs outils pédagogiques qui vous permettront d'aborder très rapidement et de manière pertinente les connaissances et techniques de demain.

Premier exemple : **la formation à distance à votre portée !**

Vous avez été nombreux à vous informer du contenu et du mode de fonctionnement de l'offre de formation à distance créée dans le domaine du français du tourisme. Vous serez certainement aussi nombreux à vous connecter au site **http://www.fda.ccip.fr** pour découvrir **la formation à distance en français des affaires** qui commence **le 1er octobre…**

Essentiellement tournée vers une initiation au monde de l'entreprise, son environnement et son fonctionnement, cette formation repose sur 8 unités décrivant le parcours du candidat-stagiaire dans plusieurs services de l'entreprise (la direction, la réception, le service commercial, la DRH,…). Axées sur le Diplôme de français des affaires, 1er degré, en particulier, les connaissances acquises au travers de cette formation servent également à la préparation au Certificat de français professionnel, en amont, et au Diplôme de français des affaires, 2ème degré, en aval.

Deuxième exemple : **le TEF en ligne dès 2002 !**

Premier test de français d'envergure internationale, le TEF est aussi le premier à proposer dès janvier 2002, une version en ligne très attendue par les entreprises… En effet, le bilan de compétences **accessible en temps réel** simplifiera énormément la gestion des ressources humaines. Les centres d'enseignement du français pourront également, sur simple demande, accéder à des données statistiques confidentielles sur leurs apprenants.

Innovante, l'**Université d'été de la CCIP** l'est également : outre les stages intégralement axés sur l'enseignement et la pratique du français des affaires et des professions, les ateliers de 2 jours ont connu un franc succès. Préparez-vous à revenir nous voir en 2002 : les formations qui vous seront proposées s'annoncent déjà comme particulièrement novatrices !

L'innovation ne doit cependant pas nous faire oublier l'actualité : toute l'équipe de la Direction des Relations Internationales de l'Enseignement se joint à moi pour assurer de son plus chaleureux soutien l'ensemble de nos amis américains cruellement frappés par les récents événements aux Etats-Unis. Nous pensons bien entendu plus particulièrement à nos collègues, enseignants de français, touchés directement par cette tragédie.

Guilhène MARATIER-DECLÉTY

Directeur des Relations Internationales, Adjoint au Directeur de l'Enseignement

SOMMAIRE

- **L'ÉDITO** 3
  L'innovation, un enjeu majeur
  Par Guilhène Maratier-Decléty, Directeur des Relations Internationales de l'Enseignement (CCIP)
- **L'ENTRETIEN** 4
  Gabriel de Broglie, Président de la Commission Générale de Terminologie et de Néologie
  « La terminologie répond aux besoins des utilisateurs professionnels »
- **NOUVELLES DE LA DRI/E** 7
- **LES PAGES INFO**
  La page des Affaires 8
  La page du Tourisme 10
- **TÉMOIGNAGE** 12
  Les certifications de la CCIP et la formation professionnelle commerciale en Suisse
  par Roger Thomet
- DOSSIER PÉDAGOGIQUE 15
  A la découverte des grandes divisions du droit
  Par Emmanuel Rimbert et Agnès Nicolaï
- **RÉFLEXIONS** 27
  La terminologie économique… Comment l'aborder en français des affaires ?
  Par NGUYÊN THI Ngoc Suong
- **MULTIMÉDIA** 30
- **LA FORMATION À DISTANCE** 31
- **MANUEL DU TEF** 32
- **NOUVEAUTÉS** 35
- **L'AGENDA** 38

Bulletin d'abonnement 6

Gabriel de BROGLIE

Président de la commission générale de terminologie et de néologie

La terminologie répond aux besoins des utilisateurs professionnels

Propos recueillis par Emmanuel Soyer

■ Quels sont les rôles principaux de la Commission générale de terminologie et de néologie ?

Créée par décret en 1996, cette Commission est la clef de voûte d'un véritable réseau d'institutions et de collaborations que l'on appelle « le réseau de l'enrichissement de la langue française » ; ce réseau a pour responsabilité de doter la langue française de toutes les expressions, des termes pouvant désigner naturellement en français les nouvelles réalités, les inventions, les concepts, les usages, quelle que soit leur nature, au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Cette aptitude à tout traduire ou expliciter, qui est le propre de l'universalité de la langue française, est une nécessité pour tous les Français et tous les Francophones de langue maternelle française mais aussi pour tous ceux dans le monde pour qui le français est la langue d'accès aux cultures, à l'universel, à la technique, aux échanges : le français est une langue de transfert et d'ouverture.

Dans le réseau, la Délégation générale à la langue française est l'organe permanent qui mène des actions qui relèvent de la politique de la langue française. Elle est placée auprès du ministre de la Culture. Sa cellule spécialisée de terminologie comprend six collaborateurs. Dans chaque ministère est nommé un haut fonctionnaire chargé de la terminologie qui suscite et coordonne les actions dans ce domaine. Pour chaque grand domaine de vocabulaire, il existe 18 commissions spécialisées de terminologie. Placées auprès du ministre compétent, elles assurent la veille terminologique, proposent des termes nouveaux, et concourent à la diffusion des termes approuvés. La commission générale de terminologie et de néologie, que je préside, est placée auprès du Premier Ministre. Elle comprend 18 membres qui sont des personnalités qualifiées, avec principalement des universitaires, mais aussi un écrivain, un diplomate, un magistrat, trois hauts fonctionnaires, un spécialiste de la normalisation.

Cette commission générale examine les listes de termes proposés par les commissions spécialisées, les adopte ou les modifie, et les soumet à l'avis de l'Académie française. Elle ne peut approuver définitivement et publier au Journal officiel que les termes qui ont reçu l'accord de l'Académie française. Elle veille à l'harmonisation et à la cohérence des travaux dans les différents domaines de vocabulaire. Elle concourt à la diffusion des termes approuvés, à la sensibilisation

du public, elle observe l'usage des termes et expressions approuvés. Elle a examiné une trentaine de listes, et, avec la révision des listes de termes antérieurs dont elle était chargée, elle a approuvé entre 3000 et 4000 termes.

■ Quels sont vos principaux partenaires et comment se placent-ils dans le dispositif d'enrichissement de la langue française ?

En plus de l'Académie française, d'autres organismes apportent leur concours aux travaux en terminologie : l'Académie des sciences et l'ensemble de ses laboratoires, le CNRS et ses laboratoires spécialisés dans l'étude de la langue française, l'Association française de normalisation, les grandes organisations internationales et européennes et leurs services de traduction.

Alors que la coopération avec les pays de langue latine est presque inexistante mais est fortement souhaitée, la coopération avec les organismes des pays francophones est très étroite et constante, comme avec l'Office de terminologie du Québec, même si nous ne travaillons pas de la même manière et optons parfois pour des solutions différentes. Prenons le cas du terme « e-mail ». Il y a eu un malentendu : les Québécois ont approuvé un mot que nous n'avons pas retenu ; en fait, nous n'en avons pas retenu d'autre. Le terme « e-mail » a plusieurs sens : une messagerie, un courrier/message, une adresse. Pour le courrier, les Québécois ont utilisé « courriel », et pour l'adresse, ils avaient retenu « adrel ». Nous avons pensé qu'il était peut-être inopportun d'utiliser des mots aussi peu entrés dans l'usage : nous avons alors dit que l'équivalent d'« e-mail » est « message électronique », et nous avons rajouté que dans les papiers à lettre, sur les cartes de visite, pour désigner l'adresse électronique, on pouvait désigner le symbole « Mél » (comme il peut exister le symbole « Tél » pour « téléphone »). Un symbole, pas un nom commun qui désignerait « e-mail » ! Il ne faut donc pas dire « je t'envoie un Mél » (comme on ne dit pas « je te donne un Tél » !).

Nous réfléchissons également actuellement à la problématique soulevée par le terme « e-learning ». Nous avons adopté « apprendre en ligne » pour désigner le nom du programme. Mais comment traduire le « e- » ? Par un symbole ? En France, la réflexion est donc encore ouverte dans ce domaine-là.

➡

■ Dans quelles proportions les nouveaux mots et/ou néologismes créés par la Commission touchent-ils le français général et des domaines plus particuliers (informatique, transports, économie,...) ?

Nous travaillons toujours domaine de vocabulaire par domaine de vocabulaire (automobile, finances, énergie nucléaire,...). Par exemple, le mot « coach » n'a pas la même signification dans les domaines des sports, de l'entreprise,... c'est l'entraîneur, le tuteur, le moniteur, le mentor,... Plus le domaine concerné est d'utilisation courante — comme l'économie, la publicité, le sport ou l'Internet —, plus les mots correspondants sont empruntés au vocabulaire général. Notre regard est celui de généralistes ; aucun de nous n'est spécialiste de domaines pointus comme ceux des techniques spatiales. Mais nous essayons de donner une certaine homogénéité, détecter des questions qui doivent être traitées à la fois dans les domaines du nucléaire, du transport, de l'économie,...

■ Pourquoi créer des néologismes et ne pas simplement accepter l'apport de termes d'origines linguistiques variées dans notre langue : n'est-ce pas aussi une certaine forme d'enrichissement ?

Il faut souligner, et je le fais fermement, que le dispositif terminologique de la langue française n'est dirigé contre personne. Il n'est pas dirigé contre les langues étrangères, ni contre leur usage en France, ni contre les emprunts à ces langues, ni contre une langue étrangère en particulier, je veux parler de l'américain évidemment : il ne s'agit pas de lutter contre le franglais dont la mode, telle qu'elle a été dénoncée il y a des dizaines d'années, est plutôt en régression en France, ni de lutter contre les emprunts syntaxiques ou morphologiques à l'américain dans l'usage courant, pour regrettables qu'ils soient, comme l'emploi des verbes "initier", "opérer", "nominer". Le français n'a pas à craindre les emprunts aux langues étrangères, qui ont toujours existé. M. Da Costa, ancien Ambassadeur du Brésil en France, a d'ailleurs relevé que la langue dont les mots sont le plus souvent empruntés n'est pas l'anglais mais le français...

Il s'agit en fait de désigner en français les réalités nouvelles pour répondre aux besoins des utilisateurs. Il s'agit de choisir et de définir le terme français répondant à tel équivalent étranger. La terminologie est, par principe, neutre à l'égard de la politique linguistique. Elle répond à un besoin. Elle est utilitaire. Et fondamentalement, elle va de pair avec cette tendance qui domine l'usage des langues dans le monde : le plurilinguisme.

■ Vous ne vous considérez donc pas comme un puriste ?

Non non, pas du tout. Je suis écrivain !

■ Finalement, certaines de vos propositions ne sont-elles pas vaines : comment ne pas éviter en effet l'emploi de termes anglo-saxons dans les entreprises ? Etes-vous seulement une force de proposition ou pouvez-vous aussi obliger des institutions à appliquer vos recommandations ?

Vous touchez là à la question de l'implantation, de l'imprégnation... l'utilité même de notre travail. Tout d'abord, comme je vous l'ai déjà dit, nous répondons à un besoin, celui des utilisateurs professionnels. Notre travail est utilitaire, il n'est jamais de « culture du beau langage ».

Qui détecte le besoin, qui effectue cette veille terminologique ? La question est importante, car il existe une sorte de course de vitesse entre le mot qui s'introduit dans l'usage et l'équivalent terminologique qui n'est pas trouvé. Les milieux professionnels jouent assez bien ce rôle de veille, différemment selon les domaines de vocabulaire. Certaines branches professionnelles auraient tendance à tout laisser passer : la publicité, par exemple, qui adopte des modes nouvelles avec beaucoup d'allant. Au contraire, il y a les branches qui font l'effort de proposer des équivalents français : l'assurance, les finances, la banque, l'économie en général... En fait, le besoin terminologique s'évalue aussi dans le temps en termes d'urgence. Les notions nouvelles apparaissent vite : ce fut le cas de l'informatique. C'est aujourd'hui le cas de l'Internet. Ainsi le "World Wide Web" a vite laissé la place à la "toile".

Le besoin, après avoir été détecté, est ensuite répercuté dans l'ensemble des 18 commissions spécialisées. Après analyse, nous publions au Journal officiel une liste des termes approuvés.

Il faut évidemment savoir si ces termes s'implantent, ce qui est difficile. Deux cas : s'implantent-ils dans le vocabulaire officiel, administratif ? et dans le vocabulaire courant ? Pour le vocabulaire officiel, la réponse est oui, ce qui n'est pas étonnant puisque ces termes sont le produit du système officiel. Sauf peut-être certaines administrations qui produisent leur propre vocabulaire, comme la défense qui, pour des raisons de sécurité, veut que tous les termes militaires soient traduits : on parle de travail terminologique de précaution. La langue française a un statut constitutionnel et législatif en France en vertu duquel son usage est obligatoire dans un certain nombre de circonstances : dans les actes officiels et dans le fonctionnement des services publics, pour la protection des consommateurs, c'est-à-dire dans l'offre, la présentation ou le mode d'emploi d'un produit ou d'un service ; dans les relations de travail ; dans les annonces et l'affichage faits dans les lieux publics ; dans l'enseignement, les examens et concours, les thèses et mémoires.

Gabriel de BROGLIE

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, élève à l'Ecole Nationale d'Administration, Gabriel de Broglie a commencé sa carrière comme attaché à l'Ambassade de France en Italie. Entre 1962 et 1971, il a été membre de divers cabinets ministériels et devient conseiller d'Etat en 1985.

M. de Broglie s'est particulièrement illustré dans l'audiovisuel public où il a occupé les postes de Directeur général de Radio France, de Président de l'Institut national de l'Audiovisuel et de Président de la Commission nationale de la communication et des libertés.

Gabriel de Broglie a occupé depuis 1981 de nombreuses responsabilités liées à la "défense et illustration de la langue française" : Vice-Président du Haut Comité de la langue française, Membre du Conseil supérieur de la langue française, Administrateur de la Bibliothèque nationale de France, Président de la Commission générale de terminologie et de néologie.

Homme de lettres et historien, Gabriel de Broglie a écrit une vingtaine d'ouvrages dont "Le français pour qu'il vive", publié en 1987, qui est un plaidoyer pour une politique globale de la langue française.

Le 22 mars dernier, Gabriel de Broglie est devenu le sept-centième "immortel" : il a en effet été élu à l'Académie française, au fauteuil d'Alain Peyrefitte.

➡

Pour l'implantation dans l'usage, nous avons chargé tout récemment deux laboratoires, l'un du CNRS et l'autre de l'université de Toulouse, de faire une étude en s'appuyant sur des moteurs de recherches de l'Internet, en utilisant des listes de vocabulaire spécialisé que nous avons approuvées. Nous attendons les résultats. Il n'y a bien entendu pas d'obligation, pour les particuliers et les entreprises, d'employer les termes approuvés ; mais ceux-ci sont diffusés et proposés comme référence, comme garantie de sécurité dans les échanges linguistiques.

■ Quel jugement d'ensemble peut-on porter sur les travaux d'enrichissement de la langue française ?

L'activité de la Commission générale n'est pas du tout enfermée, dépassée. En lisant tout simplement les journaux, nous constatons effectivement les résultats de nos travaux, et nous en tirons des conclusions. Mais, en amont, il y a une demande qui est un peu indépendante du résultat précis de l'implantation. Cette demande correspond à un état d'esprit : le besoin est maintenant entré dans la psychologie de l'opinion. Au fond, les gens se sont aperçus qu'il y avait un problème de terminologie et qu'ils pouvaient tous y contribuer. On peut ainsi noter une accoutumance dans l'opinion à utiliser le terme français de préférence à l'américain, pas toujours compréhensible ni facile à prononcer. Les journalistes, par exemple : je leur rends toujours un témoignage qui n'est pas celui que l'on attend. A mon avis, la radio et la télévision ne contribuent pas à une détérioration catastrophique de la langue française : les journalistes ont compris que la communication est leur métier et qu'elle est d'autant plus efficace qu'ils s'expriment correctement et clairement.

Autre élément positif, nous constatons quelques succès dans certaines disciplines comme les techniques spatiales, l'ingénierie nucléaire, la chimie, l'Internet, les télécommunications. Citons "numérique", "en ligne" et "hors ligne", "la toile", "le portail", "forum", "site", "cadre", "pirate" (pour "cracker"), "internaute", "serveur", "page",...

Mais il faut aussi relativiser. Il existe une certaine rigidité du vocabulaire, de la morphologie de la langue française qui ne s'adapte pas et n'innove pas facilement. Une certaine proportion de termes proposés n'entrent pas dans l'usage : il y a là une question d'intuition linguistique qui ne se laisse pas enfermer dans des règles. Certaines langues produisent des néologismes facilement, soit de façon spontanée, c'est le cas de l'américain, soit de façon systématique, c'est le cas de l'allemand. Le français reste peu déformable. Il conserve en précision ce qu'il perd en souplesse.

Enfin, j'ajouterais qu'un des moyens de faciliter la bonne adaptation de la langue française aux travaux professionnels de toute sorte serait d'accorder plus d'importance à la science documentaire, ou documentologie. On a calculé en effet que 60 % du temps de travail d'un cadre est consacré à créer, utiliser ou échanger des documents, mais que 90 % des documents sont produits sans méthode ni recherche préalable. Les progrès en science documentaire sont ainsi un enjeu stratégique pour défendre la place du français comme langue des affaires. ■

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à la Direction des Relations Internationales de l'Enseignement
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - 28, rue de l'Abbé Grégoire - 75279 Paris Cedex 06 (France)
ou à télécopier au + 33 (0) 1 49 54 28 90 - Site Internet : http://www.fda.ccip.fr

❒ **Oui, je m'abonne à *Point Commun* pour une durée d'un an - 3 numéros (janvier, avril, octobre)**
• France et Union Européenne par avion - 15,24 € TTC - 100 FF • Étranger par avion - 18,29 € TTC - 120 FF

Nom..... Prénom.....
Fonction..... Organisme.....
Adresse
(privée/professionnelle*).....
Code postal..... Ville..... Pays.....
** Rayer la mention inutile.*

❒ **Oui, je désire recevoir un exemplaire de Point Commun au prix de 4,57 € - 30 FF (cocher le numéro choisi) :**

■ n° 1 : Et si on exportait ! (épuisé)
❒ n° 2 : La visite touristique guidée
❒ n° 3 : Les acteurs de la vie juridique en activité
❒ n° 4 : Être secrétaire aujourd'hui
❒ n° 5 : Recherchez sur le site...
❒ n° 6 : Préparer une visite d'entreprise
❒ n° 7 : Un stage au ministère du Tourisme
❒ n° 8 : Ce matin, on va visiter...
❒ n° 9 : Introduction à l'entretien de vente
❒ n° 10 : LE PETIT SA, êtes-vous candidat au rachat ?
❒ n° 11 : Créer une entreprise
❒ n° 12 : Comportements culturels
❒ n° 13 : Le télétravail, est-ce la solution ?

❒ **Oui, je désire recevoir un lot de 4 numéros (cocher les numéros choisis) au prix global de 15,24 € - 100 FF.**

Ci-joint mon règlement d'un montant de..... Euros -..... Francs par :
❒ **Mandat international**
❒ **Virement :** Crédit Commercial de France - Agence Saint-Placide - 62, rue Saint-Placide - 75006 Paris
(Compte : 00 682 349 230 - Clé rib : 87 - Code guichet : 00068 - Code banque : 30056)
❒ **Chèque :** CCIP - DRI/E - 28, rue de l'Abbé Grégoire - 75279 Paris Cedex 06
❒ **Carte de crédit** (sauf American Express)
n° de carte (16 chiffres) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| date d'expiration :

Date et signature :

FORMATION EN LIGNE : • *français du tourisme* • *français des affaires*

Afin de répondre de plus près aux besoins des étudiants et des entreprises qui les emploient, le *Centre de langues des affaires et des professions* a lancé en 2000 l'apprentissage du français du tourisme et de l'hôtellerie en ligne. Accessible depuis le site www.fda.ccip.fr, ce module de 120 heures permet aux apprenants de comprendre l'environnement socio-économique du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. S'appuyant sur des documents professionnels, cette formation a pour objectif de développer à la fois les compétences linguistiques et les savoir-faire professionnels chez l'apprenant. Celui-ci apprendra par exemple, à analyser la demande du client et à y répondre, à rédiger des lettres commerciales, à concevoir des documents professionnels, des dépliants ...Sur les 120 heures, 10 heures de formation sont programmées avec un professeur-tuteur en ligne. A l'issue de cette formation, l'apprenant a la possibilité de s'inscrire à l'examen du français du tourisme et de l'hôtellerie.

En janvier 2002, un deuxième module *Initiation au français de l'entreprise* sera mis en ligne.

Pour parler AFFAIRES

Nouvelle méthode de français commercial

- Niveau faux débutant
- 10 modules thématiques
- Une approche résolument communicative
- Un contexte professionnel authentique
- Une grande variété d'exercices à différents niveaux
- Le site Internet
- Une préparation aux certifications de français des affaires de la CCIP

Le matériel :
- Le *Livre de l'étudiant* (monolingue et bilingue)
- Le *Livre d'activités*
- 3 Cassettes ou CD
- Le *Guide du professeur*
- www.pourparleraffaires.com

Chancerel
International Publishers Ltd
120 Long Acre
London WC2E 9ST
Tél. : +44 20 7240 2811
Fax : +44 20 7836 4186
chancerel@chancerel.com
www.chancerel.com

EXAMENS DE FRANÇAIS DES AFFAIRES ET DES PROFESSIONS :

Dates des sessions internationales (décembre 2001 - décembre 2002)

Examens	*Épreuves passées à l'écrit*
Certificat de français professionnel (CFP)	3 décembre 2001 9 janvier 2002 24 avril 2002 13 mai 2002 4 juin 2002 10 juillet 2002 29 août 2002 25 septembre 2002 2 décembre 2002
Diplôme de français des affaires, 1er degré (DFA 1)	4 décembre 2001 10 janvier 2002 25 avril 2002 14 mai 2002 5 juin 2002 10 juillet 2002 29 août 2002 25 septembre 2002 3 décembre 2002
Diplôme de français des affaires, 2e degré (DFA 2)	5 décembre 2001 11 janvier 2002 26 avril 2002 16 mai 2002 6 juin 2002 25 septembre 2002 4 décembre 2002
Certificat de français des professions (Français du secrétariat, Français du tourisme et de l'hôtellerie, Français scientifique et technique, Français juridique)	14 décembre 2001 14 janvier 2002 17 mai 2002 14 juin 2002 13 décembre 2002

CIAM 2002

Recrutement international d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur étranger pour HEC et ESCP-EAP.

Epreuves de sélection pour des étudiants ayant moins de deux ans d'expérience professionnelle et étant titulaires d'un diplôme obtenu hors de France et équivalent au minimum à la licence française quelle qu'en soit la filière d'études (Bachelor's Degree) :

Test écrit : GMAT ou TAGE-MAGE (équivalent français du GMAT)
Test oral : interview en français ou en anglais

50 centres d'examen à travers le monde.

• **Date limite pour l'inscription :**
1er février 2002 (centres d'examen hors Europe)
1er mars 2002 (centres d'examen en Europe)

• **Décision d'admission :** *fin mai 2002*

> Contact :
Anne-Claire Mauban
Tél. : 33 1 49 54 28 91/47 - Télécopie : 33 1 49 54 28 70
Mél. : int.promoedu@ccip.fr

La Page des Affaires

LES OPA FONT TRÉBUCHER LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le 4 juillet 2001, le Parlement européen rejetait une directive sur les offres publiques d'achat (OPA). Ce rejet a suscité beaucoup d'émotion et de controverses dans le microcosme des grands patrons européens, mais aussi dans les milieux politiques. En effet, chose surprenante, on a vu, à cette occasion, les socialistes français faire bloc avec les libéraux, surtout britanniques, pour soutenir ce projet, alors que les parlementaires allemands votaient massivement contre le texte et faisaient ainsi peser la balance dans le sens du rejet.

Le débat est sans doute un peu technique, mais il est important, car il touche à l'orientation de la politique économique européenne, avec de considérables répercussions, financières il va sans dire, mais aussi industrielles et sociales.

• De quoi s'agit-il exactement ?

L'article 9 du projet de la directive européenne visait à garantir une harmonisation minimale, mais essentielle, des législations boursières dans le domaine des alliances entre entreprises. Cet article prévoyait d'obliger la direction d'une entreprise, faisant l'objet d'une OPA hostile, à obtenir au préalable le consentement de ses actionnaires avant de recourir à des mesures défensives. En d'autres termes, il était interdit aux dirigeants de la société visée par l'OPA de mettre en place des actions destinées à faire échouer l'offre. Les firmes agressées voyaient ainsi leurs capacités de résistance bridées. Concrètement, cela signifiait que les OPA et donc les prises de contrôle hostiles devenaient possibles dans toute l'Union européenne. Comme le soulignait le socialiste espagnol, Manuel Medina Ortega : « Nous risquions de mettre nos entreprises entre les mains des requins».

• Quels sont les enjeux ?

Finalement, avec cette réglementation sur les OPA, qui constituent un des symboles forts de ce nouveau capitalisme auquel l'Europe est en train de se convertir, la polémique a opposé deux camps : d'un côté les adeptes d'un système libéral, voire ultra-libéral, fonctionnant sans entraves, à l'instar des pratiques anglo-saxonnes, et de l'autre les partisans d'une meilleure régulation des OPA, qui souhaitent instaurer des garde-fous et ainsi donner aux entreprises, visées par les OPA hostiles, les moyens de mieux se défendre. C'est le cas pour les Allemands qui ont récemment vécu un véritable traumatisme avec l'OPA hostile du britannique Vodafone sur Mannesman. Ils souhaitent aujourd'hui que le texte européen protège davantage les entreprises des raids boursiers hostiles.

• Et demain ?

Que va-t-il se passer maintenant ? L'Europe, pour avancer et construire son propre modèle économique et social, a besoin d'un cadre juridique commun pour les opérations de rapprochement entre sociétés par voie boursière. Les Etats membres sont donc condamnés, dans les mois à venir, à confronter leur vision et à trouver la solution qui permettra le plus grand consensus. ■

Sites Internet pour mieux comprendre la Bourse

- **http://www.boursorama.com**
  Vous trouverez dans le « Guide de la Bourse » un lexique des mots-clés et de nombreuses informations sur les principes de base de la Bourse, sur ses différents marchés, ses indices, le déroulement d'une séance, etc...
- **http://www.finance-net.com**
  Cliquez sur « Apprendre la Bourse » et vous trouverez des fiches explicatives ainsi qu'un lexique, avec définition de plusieurs centaines de termes financiers, en français et en anglais.
- **http://www.cob.fr**
  La Commission des Opérations de Bourse vous donne de nombreux renseignements sur l'organisation et le fonctionnement du marché financier.

La Page des Affaires

LE LEXIQUE DES OPA

OPA

La Bourse est un excellent lieu pour faciliter les alliances avec un partenaire. Et, pour « se marier », les entreprises ont à leur disposition une technique, **l'offre publique d'achat (OPA).** Il y a OPA quand une entreprise (ou une personne physique) propose publiquement aux actionnaires d'une société cotée en bourse de racheter leurs actions, dans un délai fixé et à un prix déterminé, bien sûr supérieur au dernier cours de bourse. Autrement dit, l'auteur de l'OPA souhaite prendre le contrôle de cette société en payant, il est vrai, un surcoût, mais en espérant en retirer un avantage : se développer, supprimer un concurrent, réaliser des plus-values,... Il se réserve cependant la faculté de ne pas donner suite à son offre, s'il n'obtient pas le nombre minimal de titres qu'il s'est fixé.

Pendant toute la durée de l'OPA, la cotation du titre à la Bourse est suspendue. Et les actionnaires ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de transmettre à leurs intermédiaires financiers leurs ordres de vente, ordres qui sont révocables à tout moment jusqu'à la clôture de l'offre. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une éventuelle surenchère. D'ailleurs les OPA constituent généralement — du moins à court terme — une bonne affaire pour les actionnaires qui profitent d'une plus-value par rapport au dernier cours de bourse.

OPE (Offre publique d'échange)

L'OPE est une forme particulière de l'OPA. Dans ce cas, l'acheteur des titres ne paie pas en espèces, mais propose des actions de sa propre société pour payer les actions de la société cible.

OPA amicale ou hostile

L'OPA (ou l'OPE) peut-être effectuée avec l'accord (OPA amicale) ou sans l'accord (OPA inamicale ou hostile) des dirigeants de la société qui fait l'objet de l'OPA.

Raider (attaquant ou chevalier noir)

L'auteur de l'OPA prend parfois le visage du raider, c'est-à-dire d'un prédateur, auteur d'une OPA hostile, qui a le plus souvent une motivation financière : il veut gagner de l'argent en s'emparant d'une firme qui lui permettra de réaliser des plus-values substantielles. Le raider dispose généralement d'importants moyens financiers, souvent empruntés, et est à l'affût des sociétés présentant des faiblesses, mais aussi de fortes potentialités de plus-values. Une fois sa cible repérée, il lance une OPA, généralement inamicale. Et si l'opération réussit, il ne lui reste plus qu'à dépecer sa belle proie en vendant ou le patrimoine ou les brevets d'invention ou la marque,... pour que les sommes engrangées lui permettent de rembourser les emprunts contractés et de dégager de beaux profits.

Les défenses anti-OPA

Les dirigeants des sociétés cherchent généralement à se protéger des attaques boursières des raiders, qui risquent de se terminer non pas par un mariage d'amour, ni même de raison, mais par une alliance forcée. Ils mettent en place des dispositifs anti-OPA hostiles, c'est-à-dire des formules d'auto-défense pour rendre les attaques plus difficiles.. L'un de ces dispositifs consiste à se trouver un ou plusieurs alliés, à faire appel à des amis fidèles. On fait, par exemple, participer au capital de la société une entreprise qui vous aidera à vous défendre en cas d'attaque. Ce défenseur, qui s'appelle le **chevalier blanc,** a pour mission de lancer une **contre-OPA** sur la société amie, en surenchérissant, c'est-à-dire en offrant un prix d'acquisition des titres plus élevé que celui offert par le raider. Cette surenchère a pour conséquence d'augmenter pour ce dernier le coût d'acquisition et, on l'espère, de le décourager.

Attention pourtant, rien ne vous dit que, dans la tourmente, le chevalier blanc vous défendra vraiment, et même rien ne vous dit que lui, à son tour, il ne deviendra pas un jour votre ennemi, un chevalier noir.

La réglementation des OPA

Les OPA sont parfois le théâtre de violents affrontements. Mais, ce n'est pas forcément la loi de la jungle, car, dans la plupart des pays, ces OPA sont fortement réglementées, pour permettre la transparence des opérations et pour protéger les intérêts des épargnants, spécialement ceux des petits actionnaires.

En France, c'est le *Conseil des Bourses des Valeurs* qui est chargé du respect des règles qui régissent les OPA.

Michel Danilo

UNE JOURNÉE AVEC... UN GÉRANT DE RESTAURANT

Une journée avec Yves Kernané, gérant du restaurant du grand magasin Le Printemps Haussmann, dont la Sodexho détient le contrat depuis 1992, va nous permettre d'en savoir plus sur ce métier.

Tendances **UNE JOURNÉE AVEC...**

UN GÉRANT

Une journée avec Yves Kernané, gérant du restaurant du Printemps Haussmann dont la Sodexho détient le contrat depuis 1992. P.F. ●

LE RESTAURANT

- Nombre de couverts par jour : 1 400
- Ouvert 6 jours sur 7, de 11 h 30 à 15 h 30
- Nombre de places assises : 400
- Filiale entreprise et administration,segment grands comptes.
- Equipe : 44 personnes, dont un adjoint gérant et un stagiaire gérant

SON CV

- Age : 31 ans.
- CAP/BEP cuisine. Ecole Hôtelière de Paris.
- BTH Hôtellerie et BTS Restauration.
- 1989-95 : Gérant Air Inter : 1 200 couverts.
- 1995-98 : Gérant Disneyland Paris jusqu'à 3 200 couverts.
- 1998-ce jour : Chef d'unité Printemps : 1 500 couverts.
- Rémunération : 195 KF brut.

16h30

Tâches administratives et sortie des résultats, travail prévisionnel, mise en place des procédures, préparation de plans de formation, des menus, etc.

18:30

Départ.

7:00 - 8:30

Mise en place de la journée.

- Contrôle du personnel. Pointage, remplacement si nécessaire, affectation des tâches.
- Relation commerciale avec l'interlocuteur du Printemps.

15:30 - 16:30

Etat des consommations du service, clôture du service (des caisses, encaissements, banque, CA, états analytiques d'exploitation par activité, ratios, taux de prise...). Préparation des commandes.

8:30 - 10:30

Organisation et contrôle

- Coordination de l'équipe.
- Briefing avec l'équipe d'encadrement sur la prestation du jour (menu, matériel spécifique, répartition des fonctions de chacun dans la matinée).
- Contrôle des livraisons avec l'économe, réception des marchandises, préparation des commandes sèches.
- Vérification des plans menus et prévision de fabrication avec le chef de groupe (préparations froides).

15:15

Débriefing de fin de service avec l'équipe. Discussions sur les problèmes rencontrés, les dysfonctionnements, les commentaires des convives...

14:30 Déjeuner.

11:00 **Début du service.** Surveillance et contrôle du service. Remplacement, mise en place, service plats chauds. Tâches opérationnelles.

10:15 Repas du personnel.

10:45 - 11:00

Briefing avec l'équipe : contrôle des prestations avec l'équipe, vérification des prix et de l'environnement, explication des plats.

Travail au bureau : préparation des devis pour les prestations annexes (cocktails...), relations avec les fournisseurs... jusqu'à 12 h 00.

REUNIONS

- Mensuelle avec le chef de secteur pour faire le point sur la bonne marche du site.
- Annuelle avec chaque membre de l'équipe pour une évaluation individuelle.

La Page du Tourisme

PROFESSION : GÉRANT DE RESTAURANT

FICHE DE POSTE

Le gérant d'un restaurant est totalement responsable de son centre de profit. La dimension de son restaurant et le contrat qui le relie au client vont conditionner le système d'organisation et les responsabilités inhérentes (prestation, management...). Dans sa version la plus simple, une unité peut se résumer à un self avec une petite salle de restaurant mais il peut être aussi un véritable multiplexe avec une kyrielle de centres de revenus : self, club de direction, cafétéria, bar, activité traiteur, service plateaux, distribution automatique, etc. Face à ses convives, le gérant doit se comporter comme un véritable patron de PME : assurer une fonction de management, gérer des budgets, maîtriser parfaitement la prestation dans sa présentation, animer son ou ses points de vente, dynamiser ses relations avec les clients. Sa fonction et son autonomie évoluent quelque peu selon qu'il est dans un restaurant autogéré ou dans le cadre d'une société de gestion. Dans ce deuxième cas, il est sous l'autorité d'un chef de secteur et s'appuie sur une structure administrative centralisée.

Le métier de gérant est en profonde mutation face à un secteur en forte évolution : on voit de plus en plus apparaître des meubles kiosques autonomes avec des points d'encaissement individuels, une distribution automatique, si bien que le gérant est aujourd'hui amené à assumer non plus seulement l'exploitation du restaurant mais aussi un certain nombre d'activités connexes. La fonction est appelée à s'ouvrir à une notion globale de service.

• PROFIL

Les qualités requises sont celles de tout patron : bon gestionnaire, homme de contact, commercial, manager d'équipe, connaissance des nouvelles techniques de production, connaissance de l'informatique, polyvalence.

Les qualités personnelles : adaptabilité rapide aux changements de contextes, ouverture d'esprit, investissement personnel dans le travail.

• COMMENT DEVENIR GÉRANT ?

La promotion interne est une voie privilégiée par un grand nombre de sociétés de gestion. Cependant le recrutement externe s'accélère face au développement du marché et à la pénurie de gérants.

Une porte d'entrée : avoir suivi une formation sanctionnée par un BTH restaurant (bac technologique hôtellerie-restauration) ou par un BTS (option A mercatique et gestion hôtelière, option B art culinaire, art de la table et service), après avoir pratiqué le terrain (environ 2 ans entre la cuisine et le poste de gérant adjoint).

• SES FONCTIONS, SES RESPONSABILITÉS

Management

- Dirige, anime, contrôle, coordonne l'équipe de travail.
- Assure la gestion du personnel (recrutement, formation, gestion administrative, présences, fiches de paie, congés...).
- Met en place les programmes de formation du personnel.
- Anime les équipes et favorise leur épanouissement et leur motivation.

Gestion, organisation

- Elabore des budgets avec son chef de secteur, gère le suivi des objectifs budgétaires fixés.
- Optimise les résultats de son unité dans le cadre de la politique d'entreprise.
- Applique la politique et les procédures définies au sein de l'entreprise de restauration.
- Elabore les menus, met en place les animations suivant un calendrier.

Prestations

- Assure l'application de la politique des achats de l'entreprise et outils de production.
- Recherche en permanence la qualité perçue, valorise la prestation mise en avant par l'animation.
- Contrôle l'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- Assure qualité et variété conformément aux termes du contrat.

Relation commerciale

- Optimise les résultats de son unité dans le cadre de la politique de l'entreprise.
- Assure les relations commerciales tant avec le client (comité d'entreprise ...) qu'avec le convive consommateur final.
- Met en place un plan de performance annuel à destination du client.
- Anime son restaurant comme un point de vente.

• ÉVOLUTION DE CARRIERE

Le poste de gérant évolue vers une notion plus globale de service qui dépasse la fonction restauration uniquement.
En restauration concédée, l'évolution logique est chef gérant, gérant, chef d'unité, responsable de secteur, responsable régional.
Le gérant peut devenir aussi formateur, s'orienter vers les ressources humaines ou des postes à dominante marketing ...

Les certifications de la CCIP et la formation professionnelle commerciale en Suisse

En Suisse, le cycle secondaire II est bien différent de celui de la France et de beaucoup d'autres pays occidentaux. Alors que dans l'Hexagone plus des trois quarts des jeunes entre 15 et 18 ans fréquentent un lycée en vue d'obtenir le baccalauréat à la fin de leurs études, les chiffres reflètent, pour la Suisse, une toute autre réalité. En effet, 75 % des jeunes Suisses du cycle secondaire II suivent une **formation professionnelle,** tandis que le taux de **bacheliers sortant des lycées** ne dépasse pas un quart. Ainsi, le nombre d'apprentis de la filière commerciale s'élève à environ 15 000.

Le système de formation professionnelle suisse repose largement sur un **système dual** ou en alternance qui se distingue par un **apprentissage effectué en entreprise,** alors que l'apport des connaissances théoriques et générales est assuré par les **écoles professionnelles commerciales.**

Cette combinaison entre l'activité déployée dans le monde économique réel et l'étude en milieu scolaire assure un équilibre qui permet une bonne initiation à la vie professionnelle et garantit des débouchés après la période d'apprentissage. Un grand avantage de ce système : les jeunes arrivent sur le marché de l'emploi avec des connaissances adaptées aux exigences des entreprises.

Certes, le taux de chômage — qui était encore quasiment nul au début des années 90 — a aussi augmenté ces cinq dernières années. Mais la situation de la Suisse est très éloignée de celle que connaissent d'autres pays et qui se traduit très souvent dans ces pays par un désarroi de la jeunesse face à l'entrée dans la vie active. Pour les jeunes Suisses sortant d'un apprentissage, l'insertion dans le monde économique pose peu de problèmes.

Avec l'introduction de la *maturité professionnelle* fédérale en 1996 (l'équivalent du baccalauréat professionnel en France) et la réforme de l'apprentissage entamée en 1998, cette filière de formation qui a fait ses preuves dans le passé continue et continuera à prouver son efficacité et à mettre en valeur le système de la formation professionnelle suisse.

Mais si les diplômes de formation professionnelle, délivrés à la fin du cycle secondaire, permettent aux jeunes d'entrer dans la vie active en tant que main-d'œuvre qualifiée, ils restent souvent assez flous quand il s'agit d'évaluer plus finement les capacités linguistiques des postulants. Pour cette raison, bon nombre d'autorités helvétiques ont été favorables à l'idée **d'intégrer des diplômes de langues internationaux** dans le curriculum de la maturité professionnelle, afin de valoriser ainsi les attestations suisses.

C'est en 1996 qu'une première promotion d'étudiants des écoles commerciales et professionnelles de Bâle, de Liestal et de Bienne a pu obtenir, avec la maturité professionnelle, des diplômes de langue dont le résultat était entièrement pris en compte pour la note finale.

Le CFS : une « success story » suisse

Alors que pour l'anglais les responsables ont opté pour le célèbre *First Certificate* de la prestigieuse Université de Cambrigde, beaucoup d'écoles ont choisi pour le français, comme examen de fin de promotion, le *Certificat de français du secrétariat* (CFS) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

L'évolution du nombre de candidatures montre le grand succès de l'introduction du CFS dans le cadre de la formation du baccalauréat professionnel commercial. En effet, d'une petite centaine de candidats en 1996, on est passé à 550 en 2001, un chiffre qui ne manquera pas de croître en 2002.

Paramètres du succès

Mais quels sont donc les **paramètres** de cette réussite ?

Le *Certificat de français du secrétariat* — vérifiant et certifiant non prioritairement des connaissances, comme c'est encore trop souvent le cas pour les examens internes, mais surtout des **compétences** — s'imposait presque pour pouvoir répondre aux **objectifs généraux** de l'enseignement dans les classes de baccalauréat professionnel comme **l'acquisition et le développement d'un savoir** qui englobe les composantes **théorique** (les connaissances), **opérationnelle** (le savoir-faire) et **sociale** (le savoir-être).

Avec l'introduction du CFS, l'enseignement du français ne développe pas des compétences linguistiques ayant une seule fin en soi, mais transmet des contenus en termes de savoirs opérationnels comme le savoir-faire, le savoir-être et le savoir-apprendre pour développer les compétences discursive, pragmatique, socio-culturelle et stratégique.

Le CFS est une certification dont le niveau langagier et professionnel est parfaite-

→

ment ciblé sur les besoins en français, langue étrangère, d'une entreprise germanophone suisse, puisqu'il est valable dans des situations fondamentales de la communication professionnelle au niveau du secrétariat et de l'assistanat en entreprise (marketing, gestion du personnel, production, achat et vente, etc.). Cette parfaite adéquation a certainement contribué à la réputation que le CFS s'est rapidement faite auprès des candidats qui voient sensiblement augmentée leur compétitivité sur le marché du travail.

Un **deuxième critère** important pour le lancement du CFS touche aux questions de l'évaluation. Jusqu'à présent, l'école publique faisait relativement peu appel à des contrôles permettant une validation de performances selon des normes comparatives. Mais, avec l'apparition d'idées comme l'attribution de **bons d'éducation**, le maintien et l'amélioration de la compétitivité sont devenus et deviendront aussi des facteurs importants pour les établissements scolaires.

C'est ainsi que les écoles ont commencé à s'intéresser à **l'efficience** (pour savoir si les objectifs fixés dans les programmes d'enseignement et de formation sont atteints) et à **l'efficacité** (pour savoir si les élèves réussissent dans la vie et dans leur profession).

Atouts d'un diplôme international

Dans ce contexte, un **diplôme externe** reconnu internationalement est un **atout majeur** pour le jeune bachelier sur un marché de l'emploi de plus en plus serré. Le diplôme permet aux chefs d'entreprise et du personnel de comparer objectivement les résultats des postulants.

Mais l'intégration de diplômes externes présente encore **d'autres avantages** qui permettent au français de maintenir une position forte face à l'anglais, surtout dans les cantons limitrophes de la frontière des langues.

D'une part, on a pu constater une **motivation accrue** pour le français de la part des élèves grâce à la possibilité de

pouvoir préparer un diplôme international. Les résultats d'un sondage auprès de 3 classes de BMS de l'Ecole professionnelle supérieure de Bâle-Ville ont été tout à fait révélateurs à ce sujet. D'autre part, la préparation à un diplôme externe a également des répercussions positives sur le **rôle des enseignants** qui sont beaucoup plus perçus comme des animateurs et des entraîneurs que comme des pions. L'obtention du diplôme constitue ainsi, non seulement une récompense pour l'apprenant, mais aussi une consécration pour l'enseignant.

Finalement, si l'on admet que l'intégration européenne de la Suisse ne tardera pas, une maturité professionnelle revêtant un certain caractère d'eurocompatibilité constituera sans doute un plus.

Problèmes à résoudre

L'intégration de diplômes internationaux a toutefois posé un certain nombre de problèmes.

Premièrement, il y a la question des **coûts** pour ces examens. Certes, 500 à 600 francs français ne semblent pas une dépense exorbitante. Mais, il ne faut pas oublier que le CFS n'est qu'un diplôme externe parmi d'autres et que la législation de certains cantons suisses exige que les examens finaux soient gratuits. La grande majorité des employeurs prenant en charge au moins la moitié des frais, la question financière ne s'est pas révélée prohibitive pour la promotion des diplômes internationaux.

Une deuxième difficulté à résoudre a été la **conversion des notes** françaises, établies selon le barème de 20, en notes suisses. Mais le point le plus délicat, et effectivement le seul argument qui puisse être avancé contre l'intégration des diplômes externes, concerne les possibilités de **faire appel**. Avec le soutien de la Direction de l'Enseignement de la CCIP, ce problème a pu être réglé de façon satisfaisante. Ce qui est pourtant important, c'est de disposer d'un règlement de recours interne transparent qui oblige toute partie appelante à fournir un bien-fondé pour justifier son appel.

Le CFP : la marche sur les pas du CFS

C'est en 1999 que le projet de la réforme de la formation professionnelle commerciale en Suisse est entré dans une phase décisive avec des cours de formation pilote.

Les membres de la Commission fédérale qui se devaient de formuler l'idée directrice ainsi que les objectifs globaux et détaillés pour l'enseignement du français

au niveau de la formation professionnelle commerciale se sont également penchés sur la question de l'évaluation finale. Après les expériences positives avec des diplômes internationaux (dont le CFS), rien n'interdisait de s'inspirer pour la Réforme de la formation professionnelle commerciale du modèle appliqué dans la filière "bac pro".

Le *Certificat de français professionnel* (CFP) de la CCIP créé dans le cadre de la réforme de ses examens de français des affaires et des professions mise en place dès septembre 2000, a été très vite perçu par les responsables comme un substitut valable à un examen final conçu en Suisse.

En effet, avec la création de ce nouveau certificat à un premier niveau, plus général, la CCIP — qui souhaite répondre à une nouvelle catégorie de candidats désireux de valider leurs compétences de base en français professionnel et qui offre ainsi un système d'évaluation cohérent, performant et adapté au monde économique actuel — met à la disposition du "marché suisse" une attestation parfaitement ciblée sur le profil des apprentis de commerce et à leur portée, tout en mettant en valeur leurs connaissances du français.

En vue d'assurer auprès des écoles commerciales et des milieux socioprofessionnels suisses la promotion renforcée du CFP et de parvenir à introduire ces examens dans d'autres écoles professionnelles commerciales, nous avons analysé les résultats des 100 premiers candidats suisses.

Cette première analyse a permis de tirer les **conclusions** suivantes. Avec un taux d'échec de 28%, le niveau du CFP n'est ni trop difficile ni trop facile pour les apprentis suisses. La conversion des points obtenus en notes suisses permet de **comparer les résultats** avec les notes du contrôle continu (notes du bulletin de 3 semestres) et de les valider ainsi au niveau suisse. Avec **une différence de 0,02** par candidat (chiffre calculé pour une des trois écoles), cette comparaison reflète une **parfaite adéquation.**

Bien que les 99 candidats aient été préparés dans trois écoles suisses alémaniques par six enseignants différents, il n'y a **pratiquement pas eu de différences** en ce qui concerne la moyenne des points obtenus qui se situe entre 70,3 et 71,6 sur un total de 100.

Le CFP est adapté aux critères exigés en matière de reconnaissance et de validation des connaissances langagières acquises en formation dans une perspective professionnelle. Sur le référentiel du Conseil de l'Europe, le CFP se positionne à la charnière du niveau «survie» élevé et du niveau «seuil» bas. A ce niveau, il est très fréquent de voir que les candidats n'arrivent pas à manier les 4 compétences langagières évaluées de la même manière. En outre, des différences dans la perception auditive du français langue étrangère se manifestent apparemment d'un pays à l'autre.

Il n'est donc pas étonnant que les moyennes obtenues par les candidats suisses diffèrent selon l'épreuve. Comme déjà pour l'ancien examen de fin d'apprentissage («LAP»), la compétence «*compréhension orale*» semble très bien développée en Suisse. En effet, nos candidats ont obtenu en moyenne 85% du total des points dans ce domaine.

Après cette introduction positive, il n'est pas nécessaire de faire de la prospective hasardeuse pour prédire un bel avenir au CFP en Suisse. En effet, dès 2002, les deux tiers des écoles pilotes vont faire passer à leurs étudiants le CFP en fin de promotion. En raison de l'enjeu important du marché suisse, la Direction de l'Enseignement de la CCIP et les écoles suisses concernées ont réalisé la nécessité de tout mettre en oeuvre pour assurer au CFP la place qui lui revient à juste titre.

Pour cette raison, la DRI/E a décidé, pour la première fois dans son histoire, de donner son accord à la création d'un centre national (Le *Centre d'Examens Suisse*, domicilié auprès de la *Handelsschule KV Basel*) qui a pour rôle de promouvoir les examens de français des affaires et des professions de la CCIP, particulièrement le Certificat de français professionnel en Suisse, et d'assister la CCIP sur le plan administratif, en jouant un rôle de trait d'union entre la CCIP et les écoles suisses qui font partie du réseau de préparation aux examens de français des affaires et des professions.

Un des arguments forts des écoles, qui ont opté pour l'intégration du CFP en tant que substitut à l'examen final d'apprentissage du français langue étrangère, c'est le fait que la CCIP décerne des Certificats et Diplômes mondialement reconnus permettant ainsi à un candidat suisse de se comparer avec ceux d'autres pays.

Et comme le CFP semble s'assurer une place importante parmi les certifications du français langue étrangère dans le monde entier, les lauréats suisses disposeront d'une attestation reconnue à l'échelle internationale, revalorisant ainsi leur formation professionnelle et scolaire.■

Roger THOMET

Directeur du Centre d'Examens suisse agréé par la CCIP

Membre du Comité de rédaction de Point Commun

CH-4002 Bâle

mail@webtho.ch

A la découverte des grandes divisions du droit

*Par **Emmanuel Rimbert**, attaché de coopération pour le français en Norvège, et **Agnès Nicolaï**, doctorante en droit communautaire (Senter fo Europarett-UIO), enseignante au CCF et à l'Université d'Oslo*

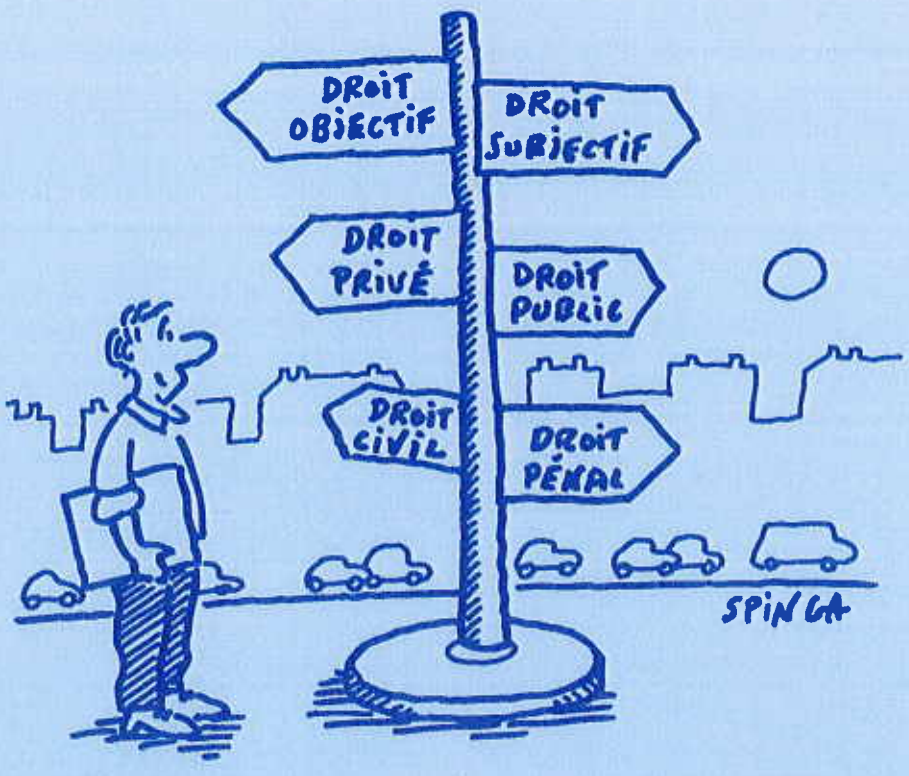

Objectifs

- **Linguistique :** se familiariser avec le vocabulaire du droit
- **Professionnel :** maîtriser les grandes divisions du droit français
- **Culturel :** savoir se repérer dans les grandes distinctions matérielles du système juridique français
- **Communicatif :** comprendre globalement et de manière détaillée un texte de sensibilisation sur les grandes divisions du droit

Public

- Niveau intermédiaire/avancé, préparant le Certificat de français juridique de la CCIP

Thème traité

- Le droit français comporte de grandes divisions qu'il est important de maîtriser dès que l'on veut aborder cette matière, ne serait-ce que pour savoir si tel ou tel problème juridique relève de telle ou telle branche du droit français

Matériel

- Un texte référence explicatif sur les grandes divisions du droit
- Un lexique en contexte
- 12 exercices d'application

Vous assistez aujourd'hui à votre premier cours de droit, qui est dispensé par madame Axel, professeur de droit à l'université de Paris.

DOCUMENT : extrait du cours de madame Axel

LES GRANDES DIVISIONS DU DROIT

« Pour aborder la vie juridique dans nos sociétés, il est important de bien comprendre les grandes divisions du droit. En effet, face à la complexité croissante des relations sociales, on assiste aujourd'hui à une spécialisation de plus en plus poussée* du droit. Le législateur ne peut pas se limiter à l'énoncé* de quelques règles vagues et générales. Il doit prendre en considération le particularisme des diverses situations de la vie sociale et y imposer des règles adéquates*. Par exemple, le mariage et la création d'une société commerciale sont deux formes d'association. Et pourtant elles ne sauraient être soumises à des règles identiques.

Tout d'abord, il faut rappeler une distinction fondamentale : le droit se veut* tantôt objectif, tantôt subjectif. Le **droit objectif*** est l'ensemble des règles qui régissent* les rapports entre les personnes dans une société. Ces règles, qui sont émises par l'Autorité publique*, imposent aux personnes, sujets de droit*, des obligations, par exemple, l'interdiction de voler, l'obligation de payer des impôts. Mais elles leur confèrent* aussi des droits. Il en est ainsi du droit de propriété, du droit de vote. Ces prérogatives, ces avantages accordés aux sujets de droit constituent les **droits subjectifs***. En réalité, le droit objectif détermine les droits subjectifs et, dans la vie juridique, toute personne a toujours à la fois des droits et des obligations.

Quant aux sujets de droit, ils sont de deux sortes : les **personnes physiques** — c'est le cas pour nous les êtres humains — et les **personnes morales** : ce sont, par exemple, les administrations publiques, les sociétés commerciales, les associations.

Abordons maintenant les grandes divisions du droit. Ces règles dont nous venons de parler, il est en effet nécessaire de les classer, car elles sont multiples et concernent des domaines aussi divers que la famille, le contrat de travail, les impôts, le vol, ... Tout d'abord, il importe de faire une première distinction fondamentale entre le **droit privé** et le **droit public.** Le droit privé règle les relations des particuliers entre eux, tandis que le droit public se rapporte à l'Etat et à son fonctionnement, y compris dans ses relations avec les citoyens.

Le **droit privé,** nous venons de le voir, vise à organiser les relations des individus dans les différentes situations de leur vie sociale. Il concerne donc un domaine de la vie juridique particulièrement large. Aussi convient-il de le subdiviser en plusieurs branches, chacune d'elles concernant un secteur déterminé d'activité. On distingue traditionnellement quatre grandes branches dans le droit privé : le droit civil, le droit commercial, le droit du travail et le droit international privé. ➟

Notes lexicales

poussé : important

l'énoncé (n.m.) : le fait de formuler

adéquat : approprié, adapté

"Le droit se veut objectif" : cela signifie que le droit a pour but d'être objectif.

Objectif/subjectif : ce qui est objectif est ce qui est général, indépendant d'une personne. Une règle de droit subjective est une règle que l'on examine du point de vue des seuls intérêts d'une personne.

Régir : régler le fonctionnement de quelque chose, gouverner, diriger.

L'Autorité publique est l'entité qui détient le pouvoir de façon légitime (avec l'accord de tous les citoyens) et dans l'intérêt général de tous. Dans nos sociétés, l'Autorité publique est également synonyme d'Etat.

La Puissance publique est une notion voisine de la précédente. Elle fait en effet référence à l'ensemble des moyens de recours dont dispose l'Autorité publique afin de préserver l'intérêt général, par exemple les policiers, les militaires, les huissiers de justice sont autant de représentants de la Puissance publique.

Conférer : attribuer, accorder.

Les sujets de droit sont les destinataires de la règle de droit et les principaux acteurs de la vie juridique.

Le **droit civil** couvre le domaine le plus vaste et aussi le plus général. Il comporte toute la législation relative à la personne considérée individuellement (nom, prénom, état civil...), à sa famille (mariage, divorce,...), et à son patrimoine (vente, prêt,...). Il est considéré comme le droit commun*, car il s'applique à tout individu quel que soit son statut.

Le **droit commercial,** quant à lui, régit l'activité professionnelle des commerçants, tandis que le **droit du travail** est celui des relations entre les employeurs et leurs salariés.

Enfin, le **droit international privé** est celui qui régit les relations entre particuliers de nationalité différente.

Examinons à présent le **droit public.** Ce droit public, je vous le rappelle, vise à organiser l'Etat et les collectivités publiques et à réglementer leurs relations avec les particuliers. Là encore, il y a lieu de le diviser en plusieurs branches, en distinguant le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit pénal, le droit des finances publiques, le droit communautaire et le droit international public.

Tout d'abord, le **droit constitutionnel** est le droit qui régit la forme* et le fonctionnement de l'Etat et des pouvoirs publics, par exemple la nature du régime — monarchie ou république —, le rôle du Parlement.

Le **droit administratif** comporte* l'ensemble des règles relatives à l'organisation de l'Administration publique et à son fonctionnement, y compris dans ses relations avec les administrés.

Le **droit pénal** détermine d'une part les infractions, c'est-à-dire les actes interdits par la loi, et d'autre part les sanctions* applicables.

Le **droit des finances publiques** est l'ensemble des règles relatives aux dépenses et recettes impliquées* par les activités de l'Etat.

Le **droit communautaire** est celui de l'Union Européenne. Il est lié à l'activité des Institutions Européennes (le Conseil, la Commission, le Parlement...).

Enfin, le **droit international public** est celui des relations entre les Etats et avec les Organisations Internationales ».

Le droit commun est une notion fondamentale du droit, c'est le droit général, normal, c'est pourquoi le droit civil est la règle de droit normalement applicable, non spécialisé.

La forme de l'Etat, c'est sa configuration extérieure, sa structure générale, ses organes de fonctionnement, c'est-à-dire ses institutions.

Comporter : inclure, contenir.

Sanction a deux grandes significations :

- en matière juridique, la sanction est une mesure de répression. La sanction réprime l'infraction.
- d'une manière plus générale, la sanction est aussi la conséquence bonne ou mauvaise d'un fait. Exemple : cet anniversaire de mariage sanctionne leurs dix ans de vie commune.

Impliquer : être impliqué dans une affaire signifie "être mis en cause" dans une affaire.

A la fin de son cours, madame Axel vous remet et vous demande de faire les 12 activités des pages suivantes.

Vous avez pris connaissance du cours de madame Axel sur les grandes divisions du droit. L'avez-vous bien compris ? Pour le savoir, faites les activités suivantes.

1. ASSOCIER

Les événements mentionnés ci-dessous (liste A) ont eu lieu ou vont avoir prochainement lieu.
Indiquer à quelle branche du droit (liste B) se rapportent ces événements (liste A).

Liste A	Liste B
1/ La libre circulation des marchandises et des services entre les pays membres	a/ Le droit des finances publiques
2/ La réforme des hôpitaux publics	b/ Le droit pénal
3/ Le mariage de M. et Mme Auriol	c/ Le droit civil
4/ L'organisation d'un référendum	d/ Le droit constitutionnel
5/ L'arrestation d'un malfaiteur	e/ Le droit administratif
6/ La réduction des dépenses publiques	f/ Le droit communautaire
7/ La création d'une société commerciale	g/ Le droit du travail
8/ La fixation des congés payés de M. Bert	h/ Le droit commercial

2. OÙ TROUVER CES LIVRES ?

Pour mieux comprendre les divisions du droit français, Madame Axel vous recommande de lire les ouvrages de droit suivants :
Dans quels rayons d'une librairie allez-vous trouver ces ouvrages ?

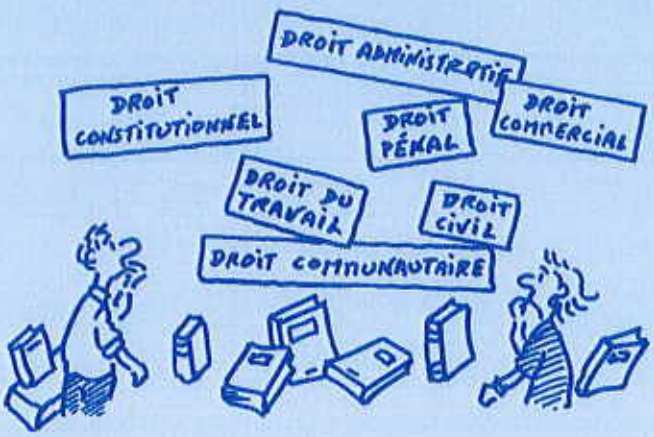

La bibliographie de Madame Axel	Les rayons de la librairie
1/ "Les étapes de la vie juridique d'une personne physique : de la naissance à la mort", coll. Lebon, 1998	a/ Droit constitutionnel
2/ "La responsabilité de l'Etat face à ses administrés", coll. Lejuste, 1999	b/ Droit du travail
3/ "Les institutions représentatives du personnel", coll. "Mes droits", 1999	c/ Droit pénal
4/ "Tout savoir sur la constitution de la Vème République", coll. Juristes, 1996	d/ Droit civil
5/ "Le droit du marché intérieur", coll. Europa, 2000	e/ Droit commercial
6/ "J'ouvre ma première boutique", coll. Affaires , 2001	f/ Droit administratif
7/ "Les droits des victimes d'une infraction à la loi", coll. Information, 1999	g/ Droit communautaire

3. VISUALISER

Pour synthétiser son cours, Madame Axel vous demande de compléter le schéma suivant :

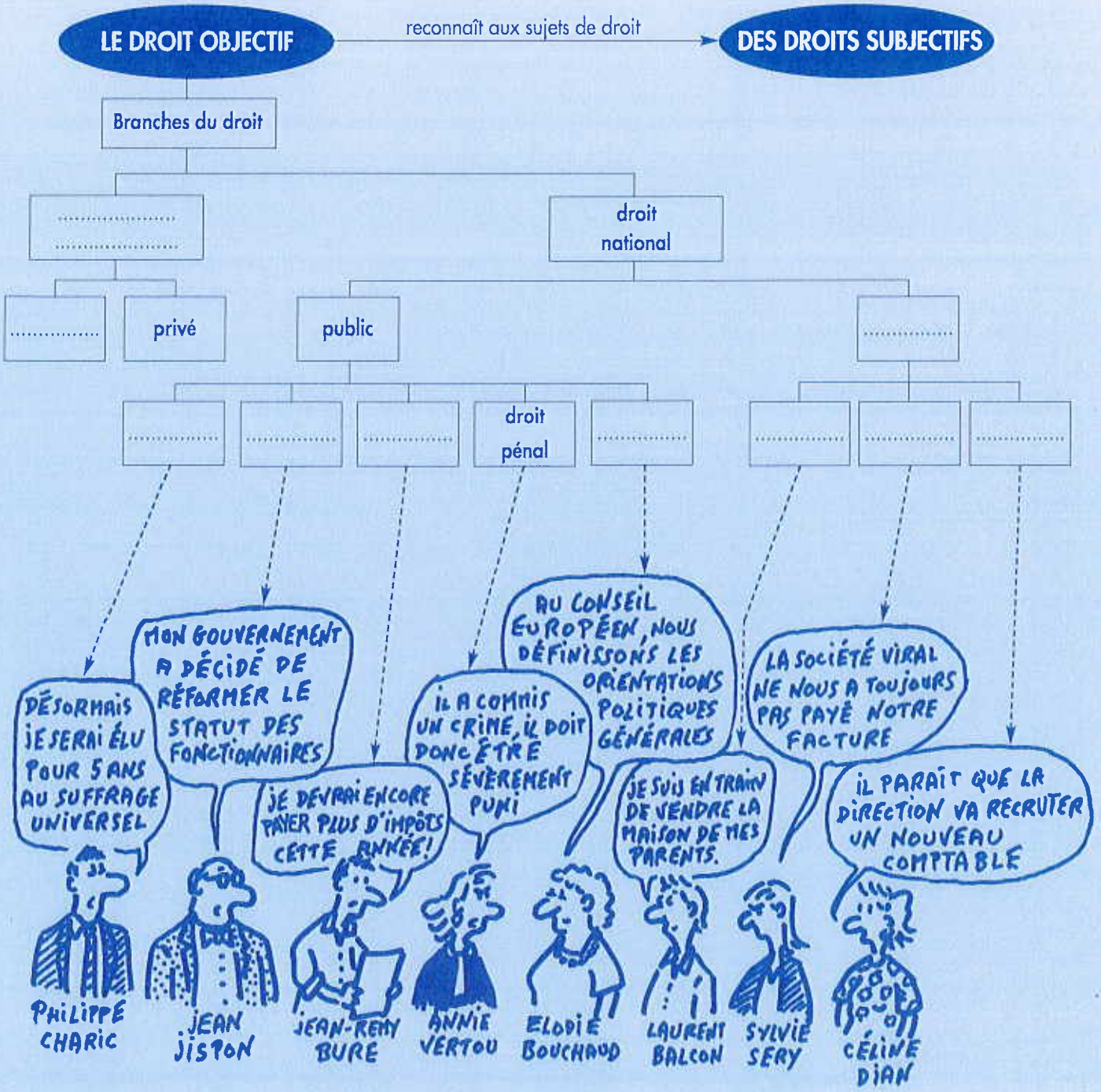

4. RÉUTILISER

En reprenant certains mots du cours « Les grandes divisions du droit », complétez les phrases suivantes :

a. Chaque branche du droit constitue un ensemble cohérent de règles, adapté à un ..... déterminé d'activité.

b. Le droit se veut ..... objectif, ... subjectif.

c. Le droit objectif est l'ensemble des règles ..... les rapports des hommes vivant en société.

d. Le droit objectif ..... aux individus certaines prérogatives individuelles : les droits .....

e. Toute personne ..... ou morale a des ..... et des .....

f. Tout droit ..... une obligation.

g. Le droit ..... est l'ensemble des règles ..... à l'organisation et au fonctionnement des administrations publiques.

h. Le droit du travail règle les ..... entre les employeurs et les salariés.

i. Le droit commun est le droit ..... applicable en l'absence de ..... plus précise.

5. ACTIF ET PASSIF

Dans la langue juridique, la voix passive est employée quand on veut montrer l'importance de l'objet (qui devient sujet).

Exemple : Le droit *régit* la vie en société.
La vie en société *est régie* par le droit.

A. *Mettez les phrases suivantes soit à la forme passive, soit à la forme active :*

a. Un employeur licencie un salarié pour faute grave.

b. Cet enfant sera adopté par un couple.

c. Un automobiliste a brûlé le stop.

d. L'effondrement d'un mur vient de blesser un enfant dans sa classe.

e. La société commerciale TONG réclame à son client le paiement de sa dette.

f. L'impôt sur la fortune est payé par 10% des contribuables.

g. Les élections sont préparées par le gouvernement.

h. Ce restaurateur a acheté un nouveau fonds de commerce.

i. Le droit constitutionnel définit les pouvoirs du Président de la République.

B. *Indiquez pour chacun des cas précédents quelle est la branche du droit qui est concernée.*

6. LA FAMILLE MARTIN ET LE DROIT

Après avoir pris connaissance du document ci-dessous « La famille Martin et le droit »,

A. *indiquez avec qui les membres de la famille Martin ont des rapports sociaux,*

B. *précisez, pour chacun des rapports sociaux mis en évidence, la branche du droit concernée,*

C. *mentionnez quelques droits et obligations de Monsieur Martin en tant que propriétaire et en tant que salarié*

DOCUMENT : La famille Martin et le droit

Monsieur et Madame Martin, citoyens français, sont locataires d'un appartement de 5 pièces, propriété de Madame GIRAUD. Ils ont une fille de 22 ans, mariée depuis 2 ans à un Brésilien.

Monsieur Martin travaille comme comptable à la société Viral. Madame Martin, elle, a ouvert un commerce de vêtements dans le centre ville et, au début de l'année, elle a embauché une jeune vendeuse.

Malheureusement, depuis quelques mois, la famille Martin connaît certaines difficultés. D'abord, Monsieur Martin, en allant voter pour les élections municipales de sa ville, a eu un accident de voiture, dû à un excès de vitesse. Un piéton, Monsieur BERARD, a été blessé et la voiture, que M. Martin avait achetée à crédit deux mois auparavant, est fortement endommagée. Son assureur refuse de l'indemniser pour les frais de réparation, sous prétexte qu'il est assuré au tiers.

Puis, un malheur n'arrivant jamais seul, Madame Martin a vu le chiffre d'affaires de son magasin fortement chuter au cours du dernier semestre. Elle a donc décidé de licencier sa jeune vendeuse. Mais celle-ci conteste la légitimité de ce licenciement.

7. REMETTRE EN ORDRE

Remettez les éléments des phrases suivantes dans le bon ordre :

Exemple : pénal / sanctionne / des lois/ le non respect / Le droit
Le droit pénal sanctionne le non respect des lois

1. la plus vaste / est / Le droit civil / catégorie / du droit privé /

2. C'est le droit / qui garantit / constitutionnel/ et le fonctionnement / de l'Etat / la forme

3. de l'Etat / relèvent / Les recettes et les dépenses / des finances publiques / du droit /

4. du travail / entre employeurs / relèvent / Les litiges / et salariés / du droit /

5. Pour ouvrir une boutique / droit commercial / le commerçant / se référer au / doit

8. DISTINGUER DROIT OBJECTIF ET DROIT SUBJECTIF

Dans son cours, madame Axel a rappelé la distinction entre droit objectif et droit subjectif.

A. *Indiquez si les droits mentionnés dans la première colonne relèvent du droit objectif ou des droits subjectifs*

	DROIT OBJECTIF	DROIT SUBJECTIF
a. Le droit de mademoiselle Viteau, salariée, à un congé de formation.		
b. Le code électoral.		
c. Le droit de la propriété.		
d. Le droit, pour ce commerçant, d'exiger le paiement de sa facture.		
e. Le droit de la consommation.		
f. Le droit de vote de madame Malaud.		
g. Monsieur Tinot a obtenu un permis de construire pour sa maison.		
h. Le droit de la vente.		
i. Le droit d'être informé sur la date limite de consommation des produits alimentaires.		
j. Le droit de monsieur et madame Berger de choisir le prénom de leur fille.		
k. Le droit du travail.		
l. Le droit de la famille.		

B. *Indiquez, pour chacun des six droits subjectifs mentionnés ci-dessus, le droit objectif correspondant. Rattachez chacun de ces six droits objectifs aux grandes branches du droit présentées par madame Axel.*

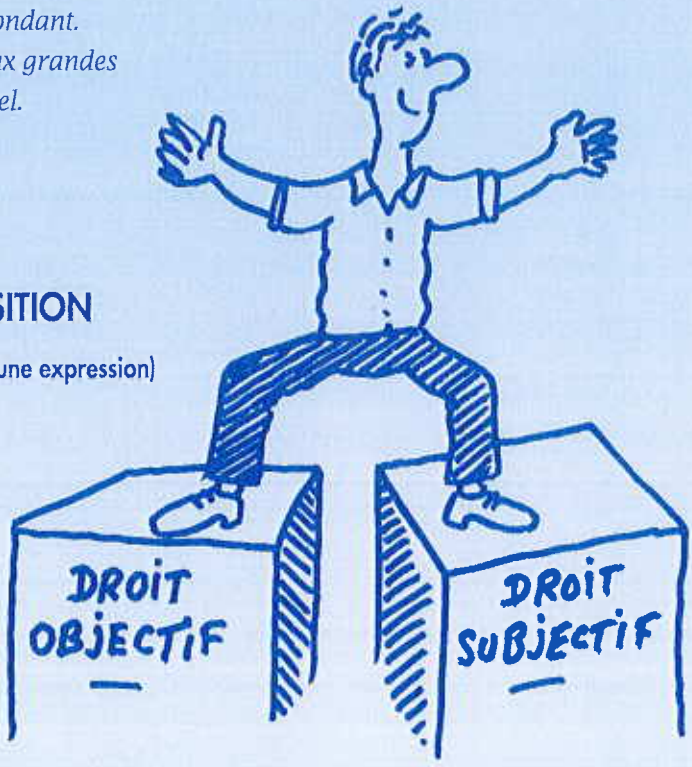

9. INDIQUER LES RAPPORTS D'OPPOSITION

Dans le droit on oppose souvent le sens d'un mot (ou d'une expression) au sens d'un autre mot (ou d'une autre expression).

Recherchez dans le cours de madame Axel les rapports d'opposition

Exemple : droit national / droit international

10. RÉPONDRE AU COURRIER DES LECTEURS

Les cas suivants sont extraits du courrier des lecteurs d'un magazine.

A. *Indiquez quelle branche du droit est concernée par chacun de ces cas,*

B. *Faites correspondre à chacun de ces cas l'extrait du code qui le concerne.*

COURRIER DES LECTEURS

1. Mon fils, qui vient d'avoir 18 ans, veut s'acheter une moto. Je ne suis pas favorable à cet achat. Puis-je le lui interdire.

2. Le week-end dernier, j'ai voulu brûler de mauvaises herbes dans mon jardin. Malheureusement, le feu s'est propagé et a endommagé le garage de mon voisin. Puis-je dégager ma responsabilité ?

3. Une amie, à qui j'ai prêté la valeur de 4.000 euros, il y a 5 ans, ne m'a toujours pas remboursée. Que puis-je faire ?

4. Hier, j'ai succombé aux pressions d'un représentant qui s'est présenté à mon domicile. Je lui ai commandé un aspirateur d'une valeur de 350 euros, que j'ai payé comptant. Aujourd'hui, je regrette cet achat. Puis-je revenir sur ma décision ?

5. Une photo de moi, prise à mon insu dans ma propriété, vient d'être publiée dans le magazine PARIS-MATCH. Puis-je poursuivre le photographe et le directeur du magazine ?

6. Le mur, séparant ma propriété de celle de mon voisin et construit à 50% sur chacune des deux propriétés, vient de s'écrouler. Les frais de reconstruction risquent d'être élevés. Suis-je obligé de les prendre en charge ?

7. Je viens d'apprendre qu'un sosie a usurpé mon nom et se fait passer pour moi dans différents endroits. Puis-je faire cesser cette situation ?

8. Je viens d'être licencié parce que mon employeur a appris que j'avais adhéré à un syndicat. Ce licenciement est-il conforme à la loi ? Ai-je un recours ?

EXTRAITS DE CODES OU DE LOIS

a. **Art. 1383 :** Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

b. **Art. 9 :** Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures [...], propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée.

c. **Art. 1147 :** Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement des dommages-intérêts, soit en raison de l'inexécution de l'obligation, soit en raison du retard dans l'exécution.

d. **Art. 488 :** La majorité est fixée à 18 ans accomplis ; à cet âge, on est capable de tous les actes de la vie civile.

e. **Art. 3 :** loi du 22 déc. 1972 : (Démarchage). Dans les 7 jours, [..] à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception.

f. **Art. L.412-2 :** Il est interdit à tout employeur de prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour arrêter ses décisions en ce qui concerne notamment l'embauchage, la conduite et la répartition du travail, [...], les mesures de discipline et de congédiement.

g. **Art. 655 :** La réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit, et proportionnellement au droit de chacun.

h. **Art. 1er.** loi du 6 Fructidor : Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance [...].

11. VRAI OU FAUX ?

	VRAI	FAUX
1. En droit, on appelle personnes morales les individus qui ont une bonne moralité.	○	○
2. Une personne physique peut ne pas avoir la personnalité juridique.	○	○
3. La Puissance publique peut utiliser son autorité pour faire respecter le droit applicable.	○	○
4. Le droit public est divisible en trois grandes catégories.	○	○
5. Le droit privé est aussi appelé droit civil.	○	○
6. Les organisations internationales appartiennent au domaine du droit international public.	○	○
7. En cas d'infraction à la loi, le juge pénal est compétent.	○	○
8. Une société commerciale est une personne morale.	○	○

12. FAIRE LE BON CHOIX

Cochez la ou les bonnes réponses :

1. Le droit objectif détermine :
   - a. les droits des individus
   - b. les obligations des individus
   - c. les droits et obligations des individus

2. Le droit constitutionnel fait partie :
   - a. du droit international
   - b. du droit national
   - c. du droit public

3. Un homme et une femme mariés ne s'entendent plus,ils décident de divorcer, cela relève :
   - a. du droit commercial
   - b. du droit pénal
   - c. du droit civil

4. Un employeur a un différend avec un des ses employés à propos des multiples retards de celui-ci, cela relève :
   - a. du droit communautaire
   - b. du droit du travail
   - c. du droit civil

5. Madame Dupond, de nationalité française et domiciliée à Lille, en France, souhaite exercer son activité de médecin à Bruxelles. Elle invoque pour cela les principes de libre prestation de service et de reconnaissance mutuelle des diplômes de l' Union Européenne, son cas relève :
   - a. du droit international public
   - b. du droit commercial français
   - c. du droit communautaire

6. Pierre Martin, français, désire épouser Maria Fernandez, espagnole, et vivre avec elle à Madrid (Espagne). Dans la mesure où il souhaite acquérir la nationalité espagnole, son cas relève :
   - a. du droit international privé
   - b. du droit communautaire
   - c. du droit constitutionnel

7. Le Président de la République souhaite modifier la constitution de la République française et réduire la durée de son mandat à 5 ans, cela relève :
   - a. du droit public
   - b. du droit constitutionnel
   - c. du droit des finances publiques

8. L'activité d'enseignement, délivrée dans une école publique, relève :
   - a. du droit privé
   - b. du droit administratif
   - c. du droit communautaire

9. Un voleur cambriole une banque de la région parisienne avant d'être appréhendé(arrêté) par la police. Désormais, son cas relève :
   - a. du droit des finances publiques
   - b. du droit privé
   - c. du droit pénal

10. La société industrielle HORO accuse la société VITEX de contrefaçon. Ce litige relève :
    - a. du droit pénal
    - b. du droit commercial
    - c. du droit civil

CORRIGÉS

Les grandes divisions du droit

1. Associer

1f - 2e - 3c - 4d - 5b - 6a - 7h - 8g

2. Où trouver ces livres ?

1d - 2f - 3b - 4a - 5g - 6e - 7c

3. Visualiser

Corrigés du schéma présentés du haut vers le bas et de la gauche vers la droite :

- Droit international, privé, public
- Philippe Charic : droit constitutionnel
- Jean Jispon : droit administratif
- Jean-Rémy Bure : droit des finances publiques
- Annie Vertou : droit pénal
- Elodie Bouchaud : droit communautaire
- Laurent Balcon : droit civil
- Sylvie Séry : droit commercial
- Céline Dian : droit du travail

4. Réutilisez :

a. secteur (ou domaine)
b. tantôt, tantôt
c. régissant (réglementant)
d. confère (attribue, accorde), subjectifs
e. physique, droits, obligations
f. implique
g. administratif, relatives
h. relations (rapports)
i. normalement, règle

5. Actif et passif :

A. *Transformer les phrases :*

a. Un salarié est licencié par un (son) employeur pour faute grave.
b. Un couple adoptera cet enfant.
c. Le stop a été brûlé par un automobiliste.
d. Une voiture de police vient de renverser un piéton.
e. Le paiement de sa dette est réclamé par la société TONG à son client.
f. 10% des contribuables paient l'impôt sur la fortune.
g. Le gouvernement prépare les élections.
h. Un nouveau fonds de commerce a été acheté par ce restaurateur.
i. Les pouvoirs du Président de la République sont définis par ce droit.

B. *Branches du droit concernées :*

a. droit du travail
b. droit civil
c. droit pénal
d. droit administratif
e. droit commercial
f. droit des finances publiques
g. droit administratif
h. droit commercial
i. droit constitutionnel

7. Remettre en ordre :

a. Le droit civil est la catégorie la plus vaste du droit privé.
b. C'est le droit constitutionnel qui garantit la forme et le fonctionnement de l'Etat.
c. Les recettes et dépenses de l'Etat relèvent du droit des finances publiques.
d. Les litiges entre employeurs et salariés relèvent du droit du travail.
e. Pour ouvrir sa boutique, le commerçant doit se référer au droit commercial.

8. Distinguer droit objectif et droit subjectif :

A. Droit objectif : b - c - e - h - k - l
Droit subjectif : a - d - f - g - i - j

B. Associer : ak - dh - fb - gc - ie - jl

9. Indiquer les rapports d'opposition :

- droit objectif / droit subjectif
- droits / obligations
- personnes physiques / personnes morales
- droit privé / droit public
- droit national / droit international
- particuliers / institutions
- monarchie / république
- dépenses / recettes

10. Répondre au courrier des lecteurs :

- 1d (droit civil)
- 2a (droit civil)
- 3c (droit civil)
- 4e (droit commercial)
- 5b (droit civil)
- 6g (droit civil)
- 7h (droit civil)
- 8f (droit du travail)

11. Vrai ou faux ? :

- Vrai : 3 - 6 - 7 - 8
- Faux : 1 - 2- 4 - 5

12. Faire le bon choix :

1c - 2b et c - 3c - 4b - 5c - 6a - 7a et b - 8b - 9c - 10a et b

6. La famille Martin et le droit :

A Rapports sociaux de la famille Martin	B Droit concerné	C Grande branche du droit
Les trois membres de la famille avec l'Etat français (comme citoyens)	Droit électoral Droit de la fiscalité	Droit constitutionnel Droit des finances publiques
Les Martin avec leur propriétaire	Droit de la propriété	Droit civil
La fille Martin avec son mari brésilien	Droit du mariage	Droit civil
M. Martin avec son employeur	Droit du travail	Droit du travail
Mme Martin avec ses partenaires commerciaux	Droit commercial	Droit commercial
Mme Martin avec son employée	Droit du travail	Droit du travail
M. Martin avec la municipalité	Droit électoral	Droit constitutionnel
M. Martin avec la société civile	Code de la route	Droit pénal
M. Martin avec sa banque	Droit du contrat d'achat – vente	Droit civil
M. Martin avec son assureur	Droit du contrat d'assurance	Droit civil
Mme Martin avec ses créanciers	Droit des obligations	Droit civil et commercial
Mme Martin avec son employée	Droit du licenciement	Droit du travail

Centre expérimental
d'étude de la
civilisation française
associé à l'Université
Paris-Sorbone.

Cours de Langue
et de
Civilisation Françaises
pour
étudiants étrangers

Toute l'année
Tous niveaux

COURS DE LA SORBONNE DE CIVILISATION FRANÇAISE

Experimental center
for the study of
french civilization
associated to the
University
of Paris-Sorbonne

The Sorbonne
French Language
and
Civilisation Courses
for
foreign students

Throughout the year
All levels

Français des affaires - *Business French*

Préparation aux examens de la C.C.I.P. - toute l'année
+ session Français des affaires
3 semaines en juillet

Certificat pratique de Français Commercial & Economique
Certificat de Français Juridique
Diplôme supérieur de Français des Affaires
Diplôme approfondi de Français des Affaires

C.C.F. Sorbonne
47, rue des Ecoles, 75005 Paris
Tél : 33 (0) 1 40 46 22 11 - Fax : 33 (0) 1 40 46 32 29 - Internet http://www.fle.fr/sorbonne

Veuillez m'adresser gratuitement votre documentation sur les cours de langue française
Please send me free details of your french language courses

Nom .....
Name

Adresse .....
Address

Pays .....
Country

- POINT COMMUN -

La terminologie économique... Comment l'aborder en français des affaires ?

Le discours économique peut être étudié en ses différents composants lexicaux, syntaxiques, pragmatiques, culturels. La terminologie en est cependant l'élément fondamental dans l'acquisition d'une langue spécialisée. Aussi cette présentation est-elle le lieu d'une réflexion pédagogique sur l'enseignement/apprentissage de la terminologie économique. Sans vouloir prétendre à l'étude contrastive entre le lexique économique français et celui du vietnamien, nous voudrions, en partant du contexte local d'une classe de *français des affaires*, de niveau DFA1, tenue à HoChiMinh-ville, Vietnam, relever quelques difficultés rencontrées par nos étudiants dans l'apprentissage du lexique économique.

La terminologie économique est aujourd'hui largement diffusée en dehors des cercles de spécialistes auxquels elle appartient, les faits économiques étant en prise directe sur la réalité quotidienne, entretenus par les médias, les milieux professionnels et institutionnels. De plus, le lectorat d'aujourd'hui est plus averti car il est dans *une civilisation technicienne dont les membres, public potentiel de la vulgarisation scientifique, ont reçu une formation initiale plus ou moins spécialisée* (M.F. Mortureux, 1988 : p.144). A titre d'illustration, pour le seul thème de la fusion entre des entreprises, on dispose de termes comme *fusion, alliance, prise de participation, prise de contrôle, filialisation, absorption, acquisition,* etc. pour désigner le phénomène de rapprochement entre les entreprises ; *lancer une offre publique d'achat, souscrire au capital, entrer dans le capital de..., suspendre une offre, approcher l'entreprise X,* etc. pour décrire les opérations de participation financière ; *actionnaires, conseil de surveillance, conseil d'administration, chevalier blanc, allié,* etc... pour nommer les actants ; *groupe, filiale, société holding, franchise, conglomérat, trust, consortium,* etc... pour étiqueter le produit issu du partenariat inter-entreprises.

Malgré sa banalisation, la terminologie économique peut être problématique dans sa perception pour des apprenants étrangers. C'est le cas des étudiants vietnamiens confrontés d'une part aux difficultés internes propres à la langue-cible et fortement marqués d'autre part par les cadres culturels et linguistiques de la langue-source dans lesquels ils sont nés, vivent et travaillent.

Plusieurs obstacles à lever dans l'acquisition de la terminologie économique

Le lexique économique est fortement impliqué dans la vie quotidienne. Celui de la fusion inter-entreprises par exemple est fortement vulgarisé ; de large circulation sociale, il a une certaine épaisseur culturelle pour avoir été attesté et diffusé depuis longtemps ; il présente une morphologie et une sémantique qui ne diffèrent pas beaucoup de celles de la langue courante. Mais les termes économiques ne sont pas toujours pour autant transparents pour un apprenant étranger qui, ne pouvant considérer ces termes comme des pré-requis, se perdra dans la perception des concepts. Il s'attend à ce que les termes spécialisés présents dans des documents économiques soient glosés par reformulation, paraphrase, comparaison, métaphore, etc. Ces procédés méta-linguistiques ne sont pas toujours sollicités dans certains textes de vulgarisation, ce qui empêche parfois le lecteur non-initié d'accéder facilement au sens étranger.

L'intrication lexicale entre le lexique économique et le lexique courant a facilité la transmission du savoir et a assuré la communication culturelle des termes économiques. Cependant elle pourrait se prêter à des confusions de sens et donner lieu à des faux-amis. Ainsi, les termes *participation, contrôle, bilan, fusion, alliance* utilisés respectivement dans les expressions *avoir une participation dans le capital de l'entreprise X, prendre le contrôle de Y, déposer le bilan, la fusion de deux sociétés, une alliance stratégique,* et de nombreux autres vocables sont-ils très utilisés dans le vocabulaire courant mais prennent un sens particulier et précis en économie. Aussi doit-on être attentif à ces termes non habituels.

Le fonctionnement lexical se fait souvent par couples d'oppositions pertinentes. On parle de OPA *amicale / hostile;* un bénéfice *brut / net;* la valeur *réelle / nominale* du titre boursier; le titre X *a ouvert en hausse* / le titre Y *a clôturé en baisse;* l'action X *a grimpé* à 203 euros / l'action Y *a cédé* à 193 euros, etc. De nombreux termes en économie fonctionnent ainsi en paires d'idiomes antonymiques, qu'il est intéressant de maîtriser pour bien en comprendre le sens.

Quant à la nature des termes économiques, à côté des mots simples, existent

des extensions dont les plus fréquentes sont la dérivation et la composition synaptique. Dans la composition du mot par dérivation, comment faire assimiler aux étudiants vietnamiens la formation des mots par affixation, avec les préfixes et suffixes venant s'accoler aux bases verbale et nominale ? Comment se fait-il que *valoriser* donne *valorisation*, et que *rapprocher, rapprochement* ? Pourquoi l'ensemble des actionnaires forme *l'actionnariat*, et que l'ensemble de la direction d'une société anonyme constitue *le directoire* ? Un tel procédé de formation lexicale, propre à une langue synthétique comme le français, est extrêmement difficile pour les Vietnamiens dont la langue est de nature analytique et à classificateurs. La langue vietnamienne ignore la formation lexicale par affixation et procède par composition. Les mots composés sont formés par juxtaposition d'éléments composants. Ex : *tăng truóng* (*tăng* = augmentation + *truóng* = supériorité) [la croissance] ; *sát nhâp* (*sát* = proximité + *nhâp* = mise en commun) [la fusion]. Le vietnamien est aussi une langue à classificateurs. Les éléments classificateurs sont antéposés au substantif dans le groupe nominal. On dit par exemple : *nguòi lao dông* (*nguòi* = personne + *lao dông* = travailler) [le travailleur] ; *ban lãnh dao* (*ban* = groupe + *lãnh dao* = diriger) [la direction] ; *các cổ dông* (*các* = la totalité de + *cổ dông* = actionnaires) [l'actionnariat]. En raison de ces habitudes linguistiques en langue maternelle, les apprenants vietnamiens auraient tendance à procéder par traduction paraphrasée... Ils emploieraient l'ensemble des actionnaires au lieu de l'actionnariat, l'action de se rapprocher pour le rapprochement, les personnes qui apportent des capitaux pour les investisseurs, etc...

La formation de mots composés par dérivation, si compliquée soit-elle, peut être toutefois assurée à force de mémorisation et de pratique par les apprenants vietnamiens. C'est plutôt leur emploi syntaxique sous forme de nominalisation qui rebute ces derniers. Ce procédé de condensation syntaxique, permettant de reprendre sous forme d'un substantif, un nom, un groupe nominal, un énoncé entier, et si sollicité en français pour sa rigueur syntaxique, s'emploie très peu en vietnamien. La phrase vietnamienne, de construction verbale, s'appuie principalement sur le noyau verbal. Autant d'actions, autant de verbes. Autant de verbes, autant de phrases. Cette habitude linguistique pourrait conduire nos apprenants qui écrivent en français à procéder plutôt par juxtaposition de phrases simples, indépendantes que par imbrication de phrases complexes.

Il est une autre forme de composition lexicale, celle de la synapsie, sous les formes de *Nom + syntagme prépositionnel*, et *Nom + adjectif relationnnel*. Dans le premier type, le système français utilise diverses prépositions comme mots-outils de liaison pour créer des termes composés comme un *bénéfice avant impôt*, la *vente en franchise*, une *filiale à 100% capitaux étrangers*, un *actif sous gestion*, etc... Et la liste des prépositions est longue. Selon les usages, on dira *acheter sur le marché de la bourse / en vente publique / dans le commerce / au marché*. Ces simples petits mots de liaison que sont les prépositions en français sont pourtant très difficiles à saisir pour des apprenants vietnamiens, à cause de leur polysémie, en particulier les deux prépositions *à* et *de* qui sont très chargées sémantiquement, et aussi parce que la langue vietnamienne procède presque toujours par juxtaposition d'éléments. Par exemple : *phòng thuong mai* (*phòng* = chambre + *thuong mai* = commerce) [chambre de commerce] ; *thué giá tri gia tăng* (*thué* = impôt + *giá tri* = valeur + *giá tăng* = ajouter) [taxe à la valeur ajoutée].

Une autre forme de mot composé qui pose problème est celle de l'adjectif relationnel. Si l'adjectif qualificatif caractérise et évalue, l'adjectif relationnel exprime une relation. Ainsi une *croissance externe* se fait grâce à des moyens externes à une entreprise et une *crise financière* est relative aux finances. Par ailleurs, l'emploi de l'adjectif relationnel est plus économique et plus élégant que la construction par le syntagme prépositionnel auquel il se substitue. N'est-il pas plus beau d'écrire la *bataille boursière allemande* que la *bataille de la bourse en Allemagne* ? Les apprenants vietnamiens ont du mal à discerner l'adjectif qualificatif de l'adjectif relationnel, à repérer la nature grammaticale des mots, à faire le choix entre le

syntagme prépositionnnel et l'adjectif, influencés qu'ils sont par leur langue maternelle. En effet, dans la langue vietnamienne, le mot peut changer de nature grammaticale selon sa position syntagmatique dans la phrase tout en gardant la même morphologie ; les éléments se juxtaposent sans recours aux mots-outils de liaison comme la préposition.

A ces règles linguistiques (lexicales et morpho-syntaxiques), s'ajoutent des normes socio-culturelles qu'il faut connaître. Le fonctionnement du vocabulaire économique est normé, il prescrit ou exclut telles ou telles co-occurrences, il est soumis à des combinaisons syntaxiques, il est commandé par des actes de paroles spécifiques à tel ou tel domaine, il est lié à des particularités historiques, institutionnelles. Il est affaire de *milieu, donc de connotation sociale* (P. Lerat, 1995 : p.145). Le vocabulaire relatif au calcul de l'impôt sur le revenu, par exemple, est quasiment unique, propre à la France. Quant aux collocations lexicales, en voici quelques-unes qui sont motivées par des habitudes d'expression propres à un milieu professionnel : *participation croisée / directe* (collocation adjectivale) ; *fonds de pension / d'investissement* (collocation nominale) ; *être coté / introduit en bourse* (collocation verbale). On dira encore que *le chômage progresse* et non pas que *le chômage s'améliore* ; que *la conjoncture économique s'améliore* et non pas que *la conjoncture progresse*. Ainsi, ce sont les termes « chômage », « conjoncture » qui décident des combinaisons syntaxiques. Ces associations de mots ne sont pas maîtrisées par l'étudiant vietnamien, parce que non prévisibles à partir de sa langue maternelle. Par ailleurs, il est des termes connotés comme le *raid*, le *prédateur*, la *proie*, le *chevalier blanc*... qui sont employés sans marques explicites tant ils sont intégrés de façon consensuelle dans la communauté des entreprises financières françaises. Or le consensus change avec chaque univers culturel, social, professionnel, national. Par quels mots traduire ces termes économiques à forte charge culturelle dans la langue vietnamienne nouvellement acquise à l'idée de *fusion* et d'*alliance* et encore étrangère aux *OPA hostiles* ?

Quelques considérations didactiques

Un traitement didactique de la terminologie qui se veut efficace passe par plusieurs activités appropriées que les manuels de *français des affaires* existants sont nombreux à proposer. Ces activités seront d'autant plus productives que l'apprenant repère et maîtrise les interférences et les transpositions linguistiques entre les deux langues en contact. La terminologie d'une langue spécialisée est fondamentale, primordiale pour nommer des référents. Cependant, limiter la langue économique à sa seule portée terminologique risque de l'appauvrir et de proposer un apprentissage « terre à terre », qui d'ailleurs répond bien aux exigences du public spécialisé, toujours pressé, souhaitant apprendre vite, par le plus court chemin, par le recours par exemple à la traduction inter-linguale du nouveau lexique, à l'établissement de listes de termes à apprendre par cœur et dont on connaît les conséquences fâcheuses. Les apprenants n'ont pas à se transformer, heureusement, en terminologues qui doivent maîtriser les procédés morphologiques pour créer leurs néologismes, ils ont à utiliser les termes existants de façon appropriée au contexte. Il ne suffit donc pas de savoir ce que le mot étiquette, il faut comprendre ce qu'il dit de la réalité en la dénommant. Les apprenants devraient donc partir, non pas d'unités conceptuelles désignatrices, mais de discours, de texte pour faire ressortir l'importance culturelle des termes, pour saisir le sens étranger. ■

NGUYÊN THI Ngoc Suong
Département de Français - Université de Pédagogie de HoChiMinh-ville, Vietnam

Bibliographie :

LERAT P., 1995, *Les langues spécialisées*, PUF, Paris, 199 p.

MORTUREUX M.F., 1988, « La vulgarisation scientifique. Parole médiane ou dédoublée » dans JACOBI D., SCHIELE B. (Dir.), pp 118-148.

NGUYEN THI Ngoc Suong, 420 p., *La cohérence dans le discours économique. Descriptions et perspectives didactiques au Vietnam. Le cas du papier d'analyse de la presse écrite.* (Thèse de doctorat — nouveau régime — en sciences du langage à l'Université de Rouen)

LE SABIR DES INFORMATICIENS

Dans le supplément Interactif du journal *Le Monde*, Alain Le Diberder a tenu pendant près de trois ans, la rubrique *Sabir Cyber*. Son ambition était de raconter l'histoire d'un domaine à travers celle de ses mots, ceux que la révolution micro-informatique, à partir de 1975, a forgés puis imposés : *mobile, lien, localiser, icone, DVD, cliquer, menu*, ... C'est ainsi cent mots que le journaliste, dans des chroniques lexicales, riches et passionnantes, a analysés et expliqués.

Lors de sa dernière chronique du 9 mai 2001, Alain Le Diberder tirait les conclusions de son expérience et dégageait quelques tendances sur l'évolution de la langue française, confrontée, avec les changements technologiques, à l'absolue nécessité d'adopter et d'adapter de nouveaux termes.

« **La première** (tendance) devrait rassurer ceux que l'américanisation du monde obsède. Le sabir cyber n'est un sabir qu'en apparence. Même dans les revues très spécialisées [...], le français est bien vivant. Il a su inventer des mots bien à lui, dont certains ont même une petite carrière internationale : *informatique, ordinateur, logiciel* ont été rejoints dans les décennies suivantes par *puce, tableur* ou *graveur*, de pures et heureuses inventions, ou par des traductions efficaces comme *souris, traitement de texte* ou *jeux vidéo*. L'origine largement commune des vocabulaires anglais et français a permis le passage en douceur de termes tels que *site, multimédia, console, hypertexte* ou *icone*, dont la formation ou le recyclage dans le contexte cyber étaient bel et bien d'origine américaine mais qui se comprennent sans traduction ni altération de la langue d'ici. Et, bien des mots d'apparence plus anglo-saxonne, *mail, browser, scanner* et même *computer*, par exemple, avouent après examen une origine ... française. Ce qui n'empêche pas ce monde des mots d'être agité et distrait, par les péroraisons des branchés, émaillées d'éphémères « B to B », « peer to peer », ou autre « shoot them up », comme il y eut le « push ». Nos dictionnaires ont bien raison d'ignorer ces termes qui apparaissent et disparaissent plus vite que l'encre ne sèche.

La seconde caractéristique du vocabulaire cyber est qu'il est beaucoup plus vieux qu'on ne le croit. Un terme comme « bug » vient du XIXe siècle, « joystick » des débuts de l'aviation et la plupart des termes étaient d'un usage établi, y compris ceux du Net, il y a un quart de siècle. Les milliers d'inventeurs anonymes de ces mots puisent dans de riches traditions : le vocabulaire musical *(clavier, console)* l'argot des aviateurs *(joystick, planter)*, la faune, la flore, le grec, voire l'hindi *(avatar)* sont mis à contribution. Pour qu'un mot s'impose, il faut non seulement qu'il soit adéquat et utilisé par des personnes autorisées, mais aussi qu'il ait été en quelque sorte rodé ailleurs. Ce vocabulaire est donc tout sauf une pièce rapportée. Enfin, mais c'est le lot commun de l'étymologie, le domaine recèle autant de mystères que de certitudes. Par exemple, personne ne sait expliquer de manière convaincante l'origine de l'*arobase*, et un mot aussi récent que *tableur* (1983) n'a pas d'auteur [...]. ».■

Alain Le Diberder,
Le Monde, 9 mai 2001

COURSE AUX ACCENTS SUR INTERNET

Domination anglo-saxonne oblige, Internet était jusqu'à présent fâché avec les accents. Tout cela n'est plus qu'un mauvais souvenir : les adresses de sites web avec accents, trémas et cédilles peuvent désormais faire l'objet d'un dépôt. Environ trente nouveaux caractères accentués, entre autres les *à, â, é, è, ê, î, ï, ù, û, ü, ç*, accèdent ainsi aux « .com », « .net » et « .org ».

Un bémol toutefois : il faudra patienter jusqu'à la fin 2001 pour que les logiciels et serveurs permettent aux internautes d'accéder à ces adresses accentuées. En dépit de cette date butoir, on constate déjà une ruée sur les dépôts des adresses avec accents . Des milliers de noms ont été déposés en quelques jours. Et pourtant beaucoup de grandes marques ont raté le rendez-vous, en se réveillant trop tard. C'est ainsi qu'un groupe chinois a déposé, avant l'entreprise française, *loréal.com et lancôme.com*. D'ailleurs , profitant du principe universel d'attribution des noms (« premier arrivé, premier servi »), bien des petits malins ont effectué des dépôts, en espérant les revendre – à bon prix – à ceux qui ont été moins rapides.

Mieux vaut donc déposer son nom de domaine au plus tôt...avec, mais aussi, pour éviter les plagiats et la concurrence parasitaire, sans accents.

FRANÇAIS DES AFFAIRES - FRANÇAIS DU TOURISME

sur www.fda.ccip.fr

> Les formations à distance : une école interactivement présente

L'enseignement à distance est maintenant présent dans l'offre de la CCIP au travers de son site Internet du français des affaires et constitue un complément aux méthodes traditionnelles de formation.

PUBLIC

La formation à distance est destinée aux personnes, aux centres de préparation aux examens, aux institutions, ou à tous groupes constitués, qui souhaiteraient bénéficier d'une formation personnalisée, courte mais intensive en français des affaires et des professions.
Bien qu'elle s'adresse en priorité à des formateurs, la formation peut être également profitable à des étudiants intéressés par le domaine concerné, qui ne peuvent pas suivre un cours localement, et à condition qu'ils aient un niveau de langue leur permettant de comprendre les textes de documentation et le contenu des activités.

FORMATIONS OFFERTES

> th 100 : FRANÇAIS DU TOURISME
(Certificat de français du tourisme et de l'hôtellerie, CFTH)

Unité I : Les entreprises et les acteurs
Unité II : Les produits
Unité III : La communication professionnelle

(120 heures de formation)

• Descriptif :
- Initiation à l'environnement socio-économique, aux métiers et aux fonctions de l'industrie du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, en particulier celle de l'accueil.
- Application à la formation linguistique.

• Objectifs :
Ce module a pour objectif de fournir au formateur de français du tourisme, (ou à l'apprenant qui le souhaite), les connaissances de base utiles pour comprendre dans quel contexte et dans quelles situations vont se dérouler les tâches communicatives, écrites et orales, ciblées par le Certificat de français du tourisme et de l'hôtellerie de la CCIP.

• Contenu de la formation :
- Les entreprises et l'environnement socio-professionnel
- Le marché du tourisme
- Les besoins des métiers de l'accueil
- Les documents et les outils de travail professionnels et langagiers
- Les tâches à accomplir et les compétences langagières nécessaires
- Le Certificat de français du tourisme et de l'hôtellerie et sa préparation

• Date :
Cette formation est ouverte depuis avril 2001

> fda 200 : FRANÇAIS DES AFFAIRES
Initiation au monde de l'entreprise (Diplôme de français des affaires, DFA1-DFA2 : "Connaissance du monde de l'entreprise")

Unité I : Premiers contacts avec l'entreprise
Unité II : Au secrétariat de direction
Unité III : Au service achats
Unité IV : Au service commercial
Unité V : Au service marketing
Unité VI : A la D.R.H.

(120 Heures de formation)

• Descriptif :
- Initiation à l'environnement de l'entreprise.
- Application à la formation linguistique et à l'évaluation des connaissances et de la compréhension.

• Objectifs :
Ce module a pour objectif de fournir aux formateurs qui souhaitent s'initier au français des affaires, animer un cours ou préparer leurs étudiants aux différents examens de français des affaires de la CCIP, les connaissances de base utiles pour comprendre dans quel contexte et dans quelles conditions vont se dérouler les épreuves des examens.
Axées sur le Diplôme de français des affaires, 1er degré en particulier, ces connaissances pourront néanmoins servir également à la préparation au Certificat de français professionnel, en amont, et au Diplôme de français des affaires, 2ème degré, en aval.

• Date :
Mise en ligne prévue pour janvier 2002

• Tarif :
3200 FF (488 €)

Pour modalités d'inscription et renseignement (date, durée, tarifs...) :
> consulter le site : www.fda.ccip.fr
> contacter :

DRIIE-CCIP
28 rue de l'Abbé Grégoire
75 279 PARIS Cedex 06
Tél : +33 1 49 54 28 67
Fax : +33 1 49 54 28 90
Mél. : fda@ccip.fr

Manuel du TEF

Forte du succès du Test d'Évaluation de Français (TEF), la Direction des Relations Internationales de l'Enseignement publie en collaboration avec Hachette-FLE, un ouvrage d'entraînement aux épreuves du test.

Le test

Le TEF est un test international d'évaluation de français général qui se compose de 5 épreuves : 3 épreuves obligatoires se présentant sous la forme de questions à choix multiple (compréhension écrite, compréhension orale et lexique/structure) et 2 épreuves facultatives (expression orale et expression écrite).

Le TEF permet :

- de vérifier le niveau de français des étudiants désireux de s'inscrire dans une formation spécifique, notamment dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- de sélectionner éventuellement les étudiants disposant d'un niveau suffisant de français à l'entrée d'un programme d'échanges, ou de les placer dans des groupes de niveau et leur délivrer un enseignement de français adéquat ;
- de vérifier la progression de leur apprentissage ;
- de valider une formation linguistique et d'offrir à ces étudiants la possibilité de présenter à un responsable de formation ou à un employeur éventuel, en plus du diplôme délivré par une institution, une attestation de niveau en français reconnue internationalement ;
- de sélectionner objectivement, au sein d'une entreprise, des personnes disposant d'un niveau suffisant de français ;
- d'offrir aux collaborateurs actuels de cette entreprise la possibilité de prétendre à un poste particulier ou à une promotion interne à l'aide d'une attestation de niveau en français reconnue internationalement ;
- d'évaluer rapidement le personnel de cette entreprise susceptible de devoir suivre une formation en langue française.

L'ouvrage

L'ouvrage d'entraînement répond à une demande des prescripteurs et des utilisateurs : présenter les épreuves de manière concrète et progressive d'une part et proposer des tests « grandeur nature » d'autre part.

Quatre parties composent l'ouvrage :

- « LE TEF » présente les caractéristiques du Test d'Evaluation de Français : sa structure, le détail de ses épreuves, ses modalités d'inscription, etc.
- « L'ENTRAINEMENT » propose une série de documents écrits (articles de presse, faire-part, graphiques etc.) et de documents sonores (messages téléphoniques, informations radiophoniques, etc) que l'on retrouve dans le TEF ; cette partie permet de s'entraîner à la compréhension du français écrit et du français parlé et de se familiariser avec les consignes et les questions du TEF. Les exercices sont accompagnés de conseils pédagogiques.
- « LES TESTS » offrent deux modèles d'épreuves présentées aux candidats le jour de l'examen (tests blancs) ; afin de permettre aux utilisateurs de l'ouvrage de « jouer le jeu », des fiches de réponses (fiche identique à celle proposée le jour du test) sont insérées pour répondre aux questions des épreuves obligatoires.
- « L'AUTO-EVALUATION » permet d'obtenir une première évaluation de son niveau de français grâce à la grille de niveaux établie en correspondance avec le Cadre européen commun de référence du Conseil de l'Europe.

Pour toutes les activités de compréhension orale, l'ouvrage est accompagné de deux cassettes audio sur lesquelles se trouvent les exercices d'entraînement et la partie orale des tests. La transcription des enregistrements ainsi que les corrigés des exercices et des tests sont regroupés en annexe, en fin d'ouvrage. Un index des types d'exercices permet de travailler à son rythme en fonction des objectifs fixés.

Cet ouvrage se veut un outil pratique tant pour les futurs candidats que pour les enseignants qui souhaiteraient organiser des activités liées au TEF. ■

Contacts :

esoyer@ccip.fr

hdi@hachette-livre.fr

Le TEF, c'est un test...

...c'est aussi UN OUVRAGE !

- pour s'informer
- pour s'entraîner
- pour s'auto-évaluer

L'ouvrage comporte quatre parties :

- Une **présentation** brève du TEF.
- Un **entraînement** aux épreuves obligatoires de *compréhension écrite et de compréhension orale*, avec des conseils pédagogiques, des exercices et des QCM tirés des tests.
- Deux **tests** blancs complets.
- Des éléments d'**auto-évaluation** pour situer son niveau sur une grille de compétences.

En fin d'ouvrage :

- Les **corrigés** des exercices et des tests blancs
- Les **transcriptions** des enregistrements
- Un **index** des types d'exercices
- Des **fiches de réponses** pour réaliser les tests blancs.

Avec 2 cassettes audio

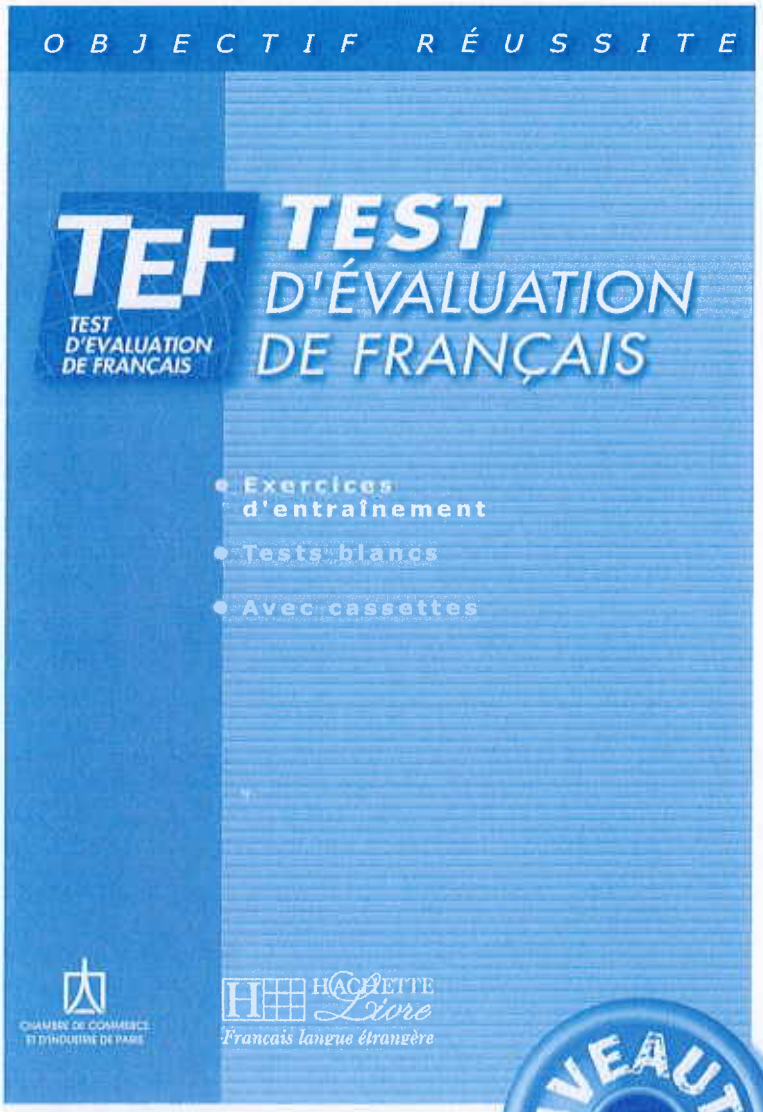

NOUVEAUTÉ

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

HACHETTE Livre
Français langue étrangère

58, rue Jean-Bleuzen, 92170 Vanves - France

Rejoignez gratuitement le Club Hachette FLE sur Internet :
www.fle.hachette-livre.fr

PENSION DE FAMILLE à PARIS

Au Palais Gourmand

Au cœur du 6e arrondissement, près de la CCIP, du jardin du Luxembourg et du Quartier Latin, la Pension de famille « AU PALAIS GOURMAND » vous invite à venir déguster ses repas très variés en cuisine traditionnelle, profiter du confort de ses chambres pour 1, 2 ou 3 personnes avec réfrigérateur et ligne de téléphone directe.

L'accueil chaleureux et l'écoute sont au service de la clientèle, vous vous sentirez chez vous.

Prix à la journée en demi-pension :

- pour une personne : de 205 FRF à 395 FRF TTC
- deux personnes : de 442 FRF à 495 FRF TTC

Métro : *Notre-Dame-des-Champs, Vavin, Montparnasse*

Bus *82, 68, 58, 83, 89, 91, 94 et 95*

« Au Palais Gourmand »

120, bd Raspail - 75006 Paris
Tél. 01 45 48 24 15 - 01 42 22 87 64 - Fax 01 42 22 33 41

www. AUPALAISGOURMAND.COM
E-mail : AUPALAISGOURMAND@NOOS.FR

Centre Universitaire d'Etudes Françaises

Université Stendhal - Grenoble 3

COURS

- Cours intensifs de langue française
- Cours semi-intensifs de langue française
- Cours de langue et de culture françaises
- Cours intensifs de français spécialisé en droit, économie et sciences
- Préparation aux examens de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
- Programme de formation pour enseignants de Français Langue Etrangère

EXAMENS

Diplômes nationaux :

- Diplôme d'études en langue française DELF
- Diplôme approfondi d'études en langue française DALF

Diplômes d'université :

- Certificat pratique de langue française 1er degré
- Diplôme d'études françaises 2ème degré
- Diplôme supérieur d'études françaises 3ème degré
- Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du Français Langue Etrangère DSA

Diplômes de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) :

- Certificat de français du tourisme et de l'hôtellerie CFTH
- Certificat pratique de français commercial et économique CPFCE
- Diplôme supérieur de français des affaires DSFA
- Certificat de français juridique CFJ

Université Stendhal-Grenoble 3 – CUEF (PC) BP 25 - 38040 Grenoble cedex 9 France
tél. (33) 4 76 82 43 27 ou (33) 4 76 82 43 70 - fax : (33) 4 76 82 41 15 ou (33) 4 76 82 43 90
E-mail : Aliette.Faure@u-grenoble3.fr - Internet : http://www.u-grenoble3.fr/stendhal/

iMEF

ÉTUDES FRANÇAISES À MONTPELLIER

COURS À L'ANNÉE
Français général.
Préparation aux études universitaires.
DELF/DALF.

FRANÇAIS DE LA COMMUNICATION PROFESSIONNELLE
Sessions année/été.

PROGRAMMES SUR MESURE
Formations spécifiques pour individuels et groupes.

COURS D'ÉTÉ
Langue et civilisation
Juin - Juillet
Août - Septembre.

STAGES POUR PROFESSEURS ET FORMATEURS
Langue, didactique et méthodologie.
Nouvelles technologies.
Ingénierie éducative.
Autoformation.
Hiver, printemps, été, automne.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET HÉBERGEMENT

L'IMEF est opérateur de formation pour le compte d'organismes publics et privés: ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Education nationale, CNOUS, Agence universitaire de la Francophonie, EGIDE, Agence EduFrance.

iMEF
Espace Universitaire
Albert Camus
17bis, avenue du
Professeur Grasset
34093 Montpellier cedex 5
Tél. : 33 – 467 91 7000
Fax : 33 – 467 91 7001
imef@fle.fr

ESPACE UNIVERSITAIRE ALBERT CAMUS

www.imef.fr

FRANÇAIS DES AFFAIRES

Deux nouvelles méthodes de français professionnel ont été récemment publiées : ***AFFAIRES À SUIVRE*** (Editions Hachette) et ***POUR PARLER AFFAIRES*** (Editions Chancerel). La fiche de présentation suivante donne les principales caractéristiques de ces matériels pédagogiques et, pour aller plus loin dans l'analyse de ces ouvrages, les auteurs ont bien voulu répondre à nos questions.

	AFFAIRES À SUIVRE	***POUR PARLER AFFAIRES***
Auteurs	Anatole Bloomfield, Béatrice Tauzin	Margaret Mitchell
Editeurs	**Hachette** 58, rue Bleuzen 92178 VANVES Cedex Tél. : 33 (0)1 46 62 10 10 Fax : 33 (0)1 40 95 10 39 Mél. : fle@hachette-livre.fr	**Chancerel International Publishers Ltd** 120 Long Acre LONDON WC2E 9ST Tél.: 00 44 20 7240 2811 Fax : 00 44 20 7836 4186 E-mail : Chancerel@chancerel.com
Matériel Pédagogique	• 1 livre de l'élève (paru), 192 p., 20 € • 2 cassettes audio ou 1 CD (paru), 45,75 € • 1 cahier d'exercices (à paraître) • 1 cassette audio (à paraître) • 1 guide pédagogique (à paraître) • 1 cassette vidéo PAL / NTSC (à paraître)	• 1 livre de l'élève, version monolingue ou bilingue (paru), 208 p., 20 € • 1 livre d'activités (paru), 88 p., 11 € • 2 cassettes audio ou CD collectifs (paru), 34 € • 1 cassette ou CD individuels (paru), 12 € • 1 guide du professeur (paru), 20 € • 1 site Internet **www.pourparleraffaires.com** avec des exercices complémentaires et un glossaire
Public	Grands adolescents et adultes en situation professionnelle	Adultes impliqués dans le monde du travail et étudiants ou lycéens se préparant à y entrer
Niveau	Niveau intermédiaire, à la charnière du niveau *survie* et du niveau *seuil* selon le cadre de référence du Conseil de l'Europe	Faux débutants possédant déjà des connaissances de base de français
Objectifs	• Communiquer rapidement en situation professionnelle, à l'oral comme à l'écrit. • Préparer au CFP et au DFA 1 de la CCIP.	• Fournir les outils linguistiques nécessaires à la réalisation des tâches quotidiennes de la vie professionnelle. • Préparer au CFP de la CCIP
Durée d'utilisation	Environ 150 heures	Environ 120 heures
Organisation générale du livre de l'élève	• *3 modules de 5 unités* chacun : découvertes, pratiques et ouvertures • En fin d'ouvrage : - la transcription des dialogues dont le texte ne figure pas dans l'unité (4 p) - un précis grammatical (10 p.) - un lexique en 5 langues (anglais, allemand, espagnol, portugais, grec) (11 p.) - une liste des sigles et abréviations (1 p.) - comment rédiger une lettre commerciale (1 p.)	• 10 *modules* thématiques comprenant chacun *4 ou 5 étapes* • Des exercices sur le Net, en connexion avec des sites français (6 p.) • En fin d'ouvrage : - des dossiers de simulation (17 p.) - la transcription des enregistrements (18 p.) - un précis grammatical (12 p.) - un lexique alphabétique, avec définition, (26 p.) - un index alphabétique général (10 p.)
Structure d'une unité ou d'un module	Une unité comprend : • **3 pages situations :** compréhension et production orale. A partir de dialogues plutôt professionnels, des exercices de compréhension ainsi qu'un passage à l'écrit avec une production écrite. • **2 pages outils :** analyse et découverte de la grammaire et du lexique ; activités de réemploi utilisant les quatre compétences. • **3 pages cas pratiques :** travail sur les savoir-faire. Appropriation des connaissances lexicales et grammaticales sous la forme de mini-cas. Une rubrique « *Entraînez-vous à l'oral* » pour impliquer l'étudiant par rapport à sa vie quotidienne et professionnelle. • **1 page infos :** information sur des aspects de culture générale et de français des affaires.	Un module comprend : • une présentation des **objectifs** du module • **4 ou 5 étapes,** chacune étant consacrée à un aspect du thème du module. **Chaque étape** comporte : - une activité d'échauffement d'expression orale, - une phase d'apprentissage : dialogue à écouter ou document à lire, - un point de grammaire *(Point de langue)* en situation - des *mots-clés* dans un dialogue modèle, - des activités de simulation, - des conseils *(Conseils pro)* sur la manière de se comporter dans la vie professionnelle en France • **2 pages** ***(Les profils)*** abordant certains aspects socio-économiques de la France

■ ENTRETIEN AVEC BÉATRICE TAUZIN

Propos recueillis par Michel Danilo

■ ***Vous êtes un des auteurs de Affaires à suivre. Pourriez-vous nous dire quels sont les fondements méthodologiques qui ont présidé à la conception de cet ouvrage ? Avez-vous privilégié un courant méthodologique bien particulier ou avez-vous joué la carte de l'éclectisme ?***

C'est de permettre à l'apprenant d'être opérationnel, c'est-à-dire capable d'exercer son activité professionnelle en français, quels que soient son domaine d'activité ou sa fonction. L'objectif prioritaire est non seulement de développer des savoir-faire mais aussi des savoir-être : c'est-à-dire des façons de se comporter dans les relations professionnelles avec des locuteurs francophones et de connaître pour cela les pratiques et les règles de fonctionnement de l'entreprise française.

■ ***Pour concevoir votre méthode, quelle a été la principale source de vos idées et de vos matériaux ? Est-ce votre connaissance du domaine, votre propre expérience pédagogique ou les apports de la recherche en didactique ?***

La conjugaison des trois. L'expérience du terrain permet de vivifier les recherches en didactique et la recherche en didactique est vivifiée par les pratiques pédagogiques mises en œuvre sur le terrain. En tant que formateur et tuteur à l'Alliance française de Paris, je suis amenée à réfléchir en permanence sur ma méthodologie.

■ ***Selon quels critères s'est faite la sélection des thèmes traités, ainsi que celle des contenus linguistiques et culturels ?***

Les thèmes traités correspondent aux grandes fonctions de l'entreprise et aux situations professionnelles les plus couramment rencontrées. L'association actes de paroles et tâches professionnelles est la composante de base de la stratégie d'apprentissage mise en œuvre; l'idée est de toujours privilégier les fonctions de la langue en situation. *Affaires à suivre* propose trois modules de cinq unités chacun. Chaque module peut être traité séparément, ce qui laisse à l'enseignant une autonomie dans le choix des thèmes et des objectifs linguistiques.

■ ***Quelles sont la place et l'importance respectives de l'écrit et de l'oral ?***

Les quatre compétences sont systématiquement travaillées dans chaque unité. Chaque situation de communication écrite ou orale est exploitée par des activités de compréhension et de production toujours proposées sous forme de tâches de type professionnel à effectuer.

■ ***La grammaire peut-elle, doit-elle avoir une place dans une méthode de français professionnel ?***

Dans la mesure où tout savoir-faire professionnel s'appuie sur des outils grammaticaux (et lexicaux) pour se réaliser, il est

nécessaire d'apprendre à maîtriser la composante linguistique de la langue. Ces deux aspects pragmatique et linguistique nous paraissent indissociables dans une méthode.

■ ***Quels types de supports et de documents avez-vous privilégiés ?***

Les documents authentiques de source professionnelle, y compris dans les dialogues.

■ ***Un objectif de beaucoup de méthodes actuelles, c'est de susciter la motivation et l'intérêt de l'apprenant, de provoquer son implication dans les activités de classe. Quelles techniques pédagogiques avez-vous utilisées pour atteindre cet objectif ?***

Nous avons privilégié une approche actionnelle, en ce sens que l'apprenant est placé dans des situations de communication interne ou externe à l'entreprise où on lui demande de réagir, tant à l'écrit qu'à l'oral, en lui faisant réaliser des tâches de type professionnel.

■ ***La méthode permet-elle à l'utilisateur de développer son autonomie en tant qu'apprenant ?***

Oui, notre souci constant a été d'impliquer l'apprenant dans chaque étape afin de le rendre acteur de son apprentissage.

■ ***Quelle est, selon vous, l'originalité de AFFAIRES À SUIVRE par rapport aux autres méthodes ?***

Les deux point forts de la méthode et son originalité reposent sur le travail de la langue en réactivité et en situation.

■ ***La méthode prépare-t-elle à des examens officiels ?***

Oui, elle reprend les objectifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et prépare ainsi aux nouveaux examens : le CFP et le DFA1. À la fin de chaque unité, une page *testez-vous* permet à l'apprenant de s'entraîner aux certifications de la CCIP. Un cahier d'exercices vient renforcer cette préparation. ■

■ ENTRETIEN AVEC MARGARET MITCHELL

Propos recueillis par Michel Danilo

■ ***Vous êtes l'auteur de* Pour parler Affaires. *Pourriez-vous nous dire quels sont les fondements méthodologiques qui ont présidé à la conception de cet ouvrage ? Avez-vous privilégié un courant méthodologique bien particulier ou avez-vous joué la carte de l'éclectisme ?***

La méthodologie de *Pour parler affaires* est fondée sur la communication. Elle s'inspire de méthodes d'apprentissage de l'anglais langue étrangère éprouvées et de ce qui fait le succès d'*Unternehmen Deutsch,* le best-seller d'allemand commercial adopté partout dans le monde par le Goethe Institut.

■ ***Pour concevoir votre méthode, quelle a été la principale source de vos idées et de vos matériaux ? Est-ce votre connaissance du domaine, votre propre expérience pédagogique ou les apports de la recherche en didactique ?***

J'ai tiré parti de mon expérience de l'enseignement du français commercial et des techniques de management. Les documents authentiques que j'ai utilisés en les simplifiant ont été collectés auprès d'une centaine d'entreprises françaises.

■ ***Selon quels critères s'est faite la sélection des thèmes traités, ainsi que celle des contenus linguistiques et culturels ?***

Pour définir les thèmes, je me suis interrogée sur les besoins linguistiques de tout étranger travaillant avec la France. Les contenus linguistiques ont été définis à partir d'une synthèse des cursus de FLE de plusieurs pays européens. Ils s'adressent aux élèves des lycées techniques et aux adultes en formation professionnelle ayant fait 3 à 5 ans de français (MBO, HBO aux Pays Bas, Berufschule ou VHS en Allemagne, par exemple).

■ ***Quelles sont la place et l'importance respectives de l'écrit et de l'oral ?***

Une part égale est donnée aux compétences orales et écrites, mais un soin particulier a été apporté à la compréhension auditive avec plus de 200 minutes d'enregistrements audio.

■ ***La grammaire peut-elle, doit-elle avoir une place dans une méthode de français professionnel ?***

Oui, mais à condition que les structures grammaticales soient toujours tirées de contextes professionnels concrets.

■ ***Quels types de supports et de documents avez-vous privilégiés ?***

Outre la richesse des supports traditionnels, une large part a été faite à Internet. La méthode offre un supplément de matériel pédagogique inédit en matière de français commercial avec le site *www.pourparleraffaires.com* : des exercices autocorrectifs et un lexique de 3000 mots, traduits en 7 langues.

■ ***Un objectif de beaucoup de méthodes actuelles, c'est de susciter la motivation et l'intérêt de l'apprenant, de provoquer son implication dans les activités de classe. Quelles techniques pédagogiques avez-vous utilisées pour atteindre cet objectif ?***

Les apprenants passent de la pratique progressive de la langue à la réalisation de tâches courantes de la vie en entreprise. Le *Livre de l'étudiant,* en couleur, est disponible en 4 versions bilingues destinées aux apprenants de langue anglaise, allemande, finnoise et néerlandaise, sans oublier une version monolingue. La transcription des enregistrements et les documents de chaque partenaire des jeux de rôle se situent en fin d'ouvrage pour favoriser clarté et efficacité pédagogique de chaque double page.

■ ***La méthode permet-elle à l'utilisateur de développer son autonomie en tant qu'apprenant ?***

La participation active des apprenants est encouragée par des activités ouvertes qui leur permettent plus de créativité dans leurs réponses. Le *Livre d'activités* a été spécialement conçu pour l'entraînement individuel et il bénéficie de ses propres enregistrements audio.

■ ***Quelle est, selon vous, l'originalité de POUR PARLER AFFAIRES par rapport aux autres méthodes ?***

L'accent est mis sur les pratiques propres au monde du travail en France autant que sur la langue commerciale. La rubrique *Conseils pro* fournit des stratégies de comportement à mettre en œuvre en utilisant les structures de communication reprises dans des dialogues types *(Mots clés).*

■ ***La méthode prépare-t-elle à des examens officiels ?***

La méthode cible avec exactitude le niveau de français requis pour le Certificat de français professionnel (CFP) de la CCIP et prépare aux examens nationaux équivalents de la plupart des pays européens. ■

AGENDA

• VIII[ème] FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES (FFA)*
Liban, Beyrouth, 13-17 octobre 2001

Organisé dans le cadre du Sommet de la francophonie, le *Forum Francophone des Affaires* se tiendra pour l'essentiel des manifestations à l'*Ecole Supérieure des Affaires (ESA)*, gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, et au palais de l'UNESCO. Cette manifestation, placée sous le thème *"Francophonie Economique et Créativité"* rassemblera des représentants du monde des affaires des 56 pays de l'espace francophone, soucieux de nouer des relations de partenariat ou d'affaires. Réseau au service du développement des entreprises, le *Forum Francophone des Affaires* favorise leur ouverture sur le marché francophone qui totalise 400 millions d'habitants dont 200 millions parlent le français.

• IX[ème] SOMMET DE LA FRANCOPHONIE*
Liban, Beyrouth, 26-28 octobre 2001

"Le dialogue des cultures" sera, cette année, le thème de ce sommet. Pour la première fois, un pays arabe se voit chargé de l'organisation de cette manifestation, faite d'activités culturelles, intellectuelles, universitaires et artistiques, qui permettra de faire connaître la créativité en français aux représentants des 56 pays membres ainsi qu'à ceux de la vingtaine de pays et d'organisations invités.

Pour tout renseignement :
S'adresser au secrétariat de l'organisation du Sommet de la francophonie,
Tél. 961 1 980 020
Télécopie : 961 1 980 010/011

Site Internet : http://www.sommet2001.org

* *Dernière minute* : nous apprenons qu'en raison de la situation internationale, ces deux manifestations francophones pourraient être soit reportées, soit annulées.

• III[ème] FORUM FRANCO-ALLEMAND
Strasbourg, 9-10 novembre 2001

Près de 80 entreprises participeront au IIIème Forum Franco-Allemand les 9 et 10 novembre 2001 à Strasbourg sur le thème *" Débouchés sur le marché de l'emploi pour les diplômés franco-allemands"*. Trente entreprises françaises, quarante allemandes et sept luxembourgeoises seront au rendez-vous pour rencontrer des candidats hautement qualifiés, ayant suivi un cursus universitaire binational et bénéficiant déjà d'une première expérience professionnelle. Le Forum Franco-Allemand se propose de faciliter cette rencontre par la mise à disposition d'une banque de données comptant plus de 900 candidats potentiels à l'embauche. Le point fort de la manifestation reste néanmoins la prise de contacts spontanée pendant le salon.
Cependant, le Forum Franco-Allemand ne se limite pas aux entreprises. Des établissements d'enseignement supérieur d'Allemagne, de France et de Suisse présenteront aux lycéens et étudiants de premier cycle leurs programmes franco-allemands. L'Université franco-allemande et d'autres institutions donneront des conseils quant aux possibilités de bourses et de reconnaissance des diplômes. Mais il s'agira avant tout de diffuser des informations sur les cursus intégrés franco-allemands sanctionnés par un double diplôme. La présence des entreprises sur le salon confirme l'importance de ces diplômes.

Lieu de la manifestation:
Parc des Expositions (Wacken), Strasbourg.
Vendredi 9 de 9h à 18h ; samedi 10 de 9h à 16h.

Pour tout renseignement : *Forum Franco-Allemand,*
11, rue Silbermann, F-67000 Strasbourg,
Tél. : 33 (0)3 88 60 89 38 ; Télécopie : 33 (0)3 88 60 89 40,
mél. : info@forum.u-strasbg.fr

Site Internet : http://www.forum-franco-allemand.org

Directeur de la publication : *Jean-Daniel Marzolf*
Directeur de la rédaction : *Guilhène Maratier-Decléty*
Directeur adjoint de la rédaction : *Jean-Michel Frachet*
Comité de rédaction : *Maïté Bagarry, Michel Danilo (rédacteur en chef)*
Comité de rédaction international : Jean BINON (Belgique), Hervé de FONTENAY (Canada), Cécile DESOUTTER (Italie), Claude LE NINAN (France), Steven LOUGHRIN-SACCO (USA), Dominique MARKEY (Belgique), Dario PAGEL (Brésil), Franz SCHNEIDER (Allemagne), Roger THOMET (Suisse)
Édition, diffusion, publicité : *Emmanuel Soyer*
Mise en page (PAO) et impression : *Sébastien Marigaux - Imprimerie EPLIESCP-EAP*
Ont collaboré à ce numéro : *Gabriel de Broglie, Alain Le Diberder, Margaret Mitchell, Nguyên Thi Ngoc Suong, Agnès Nicolaï, Emmanuel Rimbert, Béatrice Tauzin, Roger Thomet.*
Illustrations : *Nicolas Spinga*

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Direction des Relations Internationales/Enseignement
28, rue de l'Abbé Grégoire 75279 Paris Cedex 06
Rédaction : (33-1) 49 54 28 58 - Télécopie : (33-1) 49 54 28 90
Mél : mdanilo@ccip.fr
Abonnements : (33-1) 49 54 17 53
Mél : mcastor@ccip.fr
Dépôt légal : avril 2001 - N° ISSN 1281-1157

“Le FRANÇAIS est un MONDE

que l’on GAGNE à connaître !”

PRÉPARATIONS SPÉCIFIQUES AUX EXAMENS C.C.I.P.

École Suisse Internationale de Français Appliqué (ESIFA)
10, rue des Messageries - 75010 Paris
Tél : +33 1 47 70 20 66 - **Fax :** +33 1 42 46 34 57
Web : www.esifa.org - **E-mail :** info@esifa.org

ÉCOLE SUISSE INTERNATIONALE DE FRANÇAIS APPLIQUÉ

digital concept 03 80 50 01 32 - octobre 2001

fle.fr

Affaires à suivre

Anatole Bloomfield Béatrice Tauzin

COURS DE FRANÇAIS PROFESSIONNEL
NIVEAU INTERMÉDIAIRE

FAISANT SUITE À «COMMENT VONT LES AFFAIRES», POUR 150 HEURES DE COURS ENVIRON, UN ENSEMBLE PÉDAGOGIQUE QUI PRÉPARE AU CFP ET AU DFA 1 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS.

NOUVEAUTÉ 2001

- 3 modules en prise sur la vie de l'entreprise :
  - découvertes
  - pratiques
  - ouvertures
- Un entraînement linguistique et langagier doublé d'acquisitions et de notions économiques nécessaires à la vie professionnelle
- Une approche concrète des savoir-faire grâce aux pages « **cas pratiques** »
- Une préparation aux examens de la CCIP (CFP et DFA 1) grâce aux pages « **testez-vous** »

HACHETTE Livre
Français langue étrangère
58, rue Jean-Bleuzen, 92170 VANVES
fle@hachette-livre.fr / Site Internet : www.fle.hachette-livre.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS